

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2014

### *Présents :*

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN (*jusqu'à DEL2014\_373*)- Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR - Betty DESPAGNE

### *Absents ayant donné procuration :*

Benoît GRANGE	procuration à	Benoît RAUTUREAU
Zeineb LOUNICI	procuration à	Patricia GAU
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Sylvie TRAUTMANN	procuration à	Franck RAYNAL (à partir de DEL2014_373)

*Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE*

\*\*\*

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2014 n'appelant aucune remarque, **Monsieur le Maire** le déclare adopté.

Puis, il annonce que sur table se trouve un erratum concernant la délibération n°16 concernant la convention avec le PELP.

Par ailleurs, dans le cadre de la dématérialisation des séances du Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** précise que nous sommes en période de validation technique mais qu'avant de passer commande, il a souhaité une étape expérimentale du matériel, puisqu'il y a deux types de matériels qui peuvent être retenus. Donc, il faut que les membres de l'opposition désignent quelqu'un parmi eux qui soit volontaire pour cette phase de test.

Il déclare ensuite : *« Je voudrais faire un point d'étape sur ce qu'on appelle la métropolisation et la mutualisation concernant la CUB. Vous le savez la Communauté urbaine, comme toutes les communautés urbaines, doit devenir métropole au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Dans ce cadre là, un certain nombre de compétences nouvelles (tourisme, enseignement supérieur,...) lui ont été attribuées. C'est ce qu'on appelle la métropolisation. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Parallèlement mais sans se confondre avec ce mouvement, il y a la mutualisation. Qu'est ce que c'est ? C'est le fait de demander aux communes et de voir avec l'ensemble des communes qui composent la CUB, future Bordeaux Métropole, quels seraient les services que ces communes entendraient mettre en commun, mutualiser au niveau de la CUB, dans un souci de meilleure intégration des fonctionnements mais dans un souci également d'économie, de rationalisation de nos fonctionnements. Dans ce cadre là, un certain nombre de points d'étape ont pu être établis et réalisés au niveau de la CUB. Je rappelle que le vice-président en charge du sujet n'est autre qu'Alain ANZIANI, Maire de Mérignac. Dans ce cadre là, plusieurs scénarios d'évolution sont en cours d'élaboration et les choses risquent d'aller assez rapidement une fois que ces scénarios auront été présentés et adoptés au niveau de la CUB et au niveau de chaque commune. Le bureau communautaire du 27 novembre prochain déterminera quels sont les sujets sur lesquels cette mutualisation pourra intervenir. Elle a été qualifiée dans les travaux préliminaires de mutualisation « à la carte », c'est à dire qu'il n'y aura pas d'obligation pour les communes de s'insérer dans tel ou tel mouvement si elle estime que ce n'est pas de son intérêt ou qu'elle n'est pas encore suffisamment mûre pour pouvoir*

*mutualiser tel ou tel type de services. En ce qui concerne Pessac, le choix qui a été fait avec le Directeur Général des services, Monsieur CAILLAUD, c'est de nous intégrer dans un mouvement de mutualisation poussée donc la Commune de Pessac irait plutôt vers une plus grande mutualisation à la manière de ce que Bordeaux et Mérignac ont déjà annoncé. Nous serions dans ce trio qui irait vers la mutualisation la plus large possible. Le but est de rationaliser nos modes de fonctionnement, d'intégrer nos modes de fonctionnement avec ceux de la Communauté urbaine, future Bordeaux Métropole, mais également dans un souci de faire des économies et notamment des économies d'échelles. Ce choix sera bien évidemment explicité et soumis au Conseil Municipal début 2015 et il sera également présenté aux partenaires sociaux dans le cadre de CTP de manière à ce que chacun sache à l'avance quel est le scénario, pour son service ou pour lui-même, qui est retenu. Je tiens à dire que les services qui sont aujourd'hui plutôt concernés par ce mouvement sont des services qu'on appelle des services supports, c'est à dire des services qui aident les autres à réaliser les missions de la commune. Ce ne sont pas des services qui ont des contacts directs avec le public. Pour autant, ces mouvements de métropolisation et de mutualisation ont pour règle d'or de respecter trois principes. D'abord, le respect de la proximité, les habitants de Pessac, et les ceux de toute commune, ont besoin de pouvoir obtenir sur leur lieu de vie, donc sur la commune où ils résident les services de proximité auxquels ils aspirent. Deuxième point, c'est l'efficacité. Tout ceci doit être efficace et il faut qu'il n'y ait pas de perte en ligne d'informations. Enfin, c'est la réactivité. Même si on transfère un sujet à la Communauté urbaine, il convient que nous gardions un espace de réactivité, c'est à dire une capacité pour nous mêmes à solliciter la CUB si jamais elle n'était pas pleinement réactive sur le sujet pour que nous ne perdions pas le bénéfice de cette mutualisation. Donc proximité, efficacité et réactivité sont les trois points que nous aurons le loisirs de détailler lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. C'est lors de la présentation en bureau de CUB que nous aurons les différents scénarii envisagés.*

*Par ailleurs, dans le cadre de cette métropolisation, le 11 décembre prochain, nous aurons la visite d'Alain JUPPE, président de la Communauté Urbaine, qui viendra sur Pessac de la même manière qu'il se rend sur l'ensemble des communes de la CUB afin de présenter les évolutions de la métropole, d'un point de vue politique, et celles qui peuvent être plus spécifiques au territoire de Pessac. Les horaires ne sont pas encore définis mais sachez qu'à cette occasion-là il rencontrera l'ensemble des membres du Conseil Municipal.*

*Dernier point, je souhaite revenir sur un événement important dans le mois précédent, ce sont les manifestations liées à Octobre Rose. Vous le savez, nous souhaitons que la Ville de Pessac soit de plus en plus associée à la Santé et au Bien-être et notre première participation à Octobre Rose revêtait une importance particulière. Je tiens à remercier l'ensemble des Pessacais et des associations pour avoir participé aux actions et notamment la Marche nocturne qui a rassemblé près de 300 Pessacais, il y a de cela quelques jours. Je remercie bien évidemment les services qui y ont contribué et Patricia GAU et Zeineb LOUNICI pour ce travail qui appelle d'autres développements mais qui est une première étape. »*

\*\*\*

**aff n°DEL2014 360 : Agenda 21 – Rapport annuel d'information en matière de Développement Durable**

Ce rapport annuel d'information répond aux obligations posées par la loi Grenelle qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter, en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, « un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget (...) ». La nature de ces obligations a été précisée par décret le 17 juin 2011 et circulaire le 3 août 2011 : « Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes

*mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes. »*

Neuf ans après l'engagement de Pessac dans la démarche d'Agenda 21, ce 4<sup>ème</sup> Rapport est l'occasion de dresser collectivement un bilan des avancées et pistes de progrès pour un développement durable, de rendre compte de l'avancement du 2<sup>ème</sup> Plan d'actions Agenda 21 /Plan Climat 2012-2014 et de présenter les résultats des 81 projets mis en œuvre.

Conformément aux textes réglementaires, ce rapport a été bâti selon le cadre de référence national des Agendas 21 en dressant le bilan des actions menées sur les 5 finalités de Développement durable (Lutte contre le changement climatique, Protection de la Biodiversité, Solidarité et Cohésion sociale, Épanouissement humain, Consommation et production responsables) et selon le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable (indicateurs).

Il est l'occasion de dresser le bilan final du 2<sup>ème</sup> Plan d'actions, engagé à 91,5 % à fin septembre 2014, en présentant la synthèse des réalisations et pistes de progrès sur les 81 actions de l'Agenda 21 pessacais : parmi elles, 49 actions, soit 60,5 % sont très avancées ou réalisées ; 20 actions, soit 24,5 %, sont en cours de réalisation ; 5 actions, soit 6 %, sont à l'étude ou en cours d'élaboration ; 6 actions, soit 7,5 % sont arrêtées, suspendues, à redéfinir et 1 seule action n'a pas démarré.

**Monsieur LANDREAU** ajoute : *« Je ne présenterai pas un bilan action par action mais par finalité.*

*En matière de solidarité, il y a sur Pessac 28 % de logements sociaux et deux éco-quartiers à la fin de 2013. 7 % des ménages pessacais sont en précarité énergétique. En matière de solidarité-handicap, le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 9,73 % au sein de la mairie. 67 bâtiments municipaux ont été rendus accessibles fin 2014. En matière de solidarité-emploi, il y a eu un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi (1 182 jeunes accompagnés par la mission locale, 422 adultes par le PLIE, 26 emplois ETP générés par les clauses sociales et enfin 209 emplois ETP générés par les 7 structures d'insertion par l'activité économique de Pessac).*

*En matière de finalité Énergie-Climat, la Ville de Pessac s'est dotée d'une enveloppe de 500 000 €/an consacrée à la rénovation énergétique du patrimoine et 300 000 €/an pour l'optimisation de l'éclairage public de 2011 à 2014. Il y a eu une baisse de 7 % des consommations d'énergies primaires et une réduction de 19 % des émissions de CO<sub>2</sub>, une baisse de 22 % des consommations d'énergie pour l'éclairage public depuis 2004. 9,3 % d'énergie renouvelable dans la consommation municipale.*

*En matière de transport, il y a eu un Plan Vélo réalisé à 75 % ce qui représente 84 km de voies douces en 2013. 1/3 de la flotte des véhicules municipaux est à énergie alternative. 210 agents sont abonnés aux transports en commun en 2013. Et enfin, il y a eu une baisse de consommation du carburant 148 litres/an/agent contre 223 litres/an/agent en 2007.*

*Concernant l'obtention du label Qualité Cit'Ergie pour la politique menée en matière d'énergie-climat, la visite annuelle aura lieu en novembre.*

*L'engagement d'une étude sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique sera organisée en 2014.*

*En matière d'eau, il y a eu une baisse de 27 % de la consommation municipale de 2007 à 2013 et enfin Pessac a réalisé son opération Mac'eau qui a permis l'équipement de 2 500 kits d'économie d'eau ont été distribués gratuitement aux pessacais.*

*En matière de bio-diversité, consommation durable et épanouissement humain, 36,6 % de zones naturelles, forestières et agricoles préservées de l'urbanisation, ¼ du territoire a bénéficié d'inventaire biodiversité, Pessac s'est engagée dans une démarche écophyto (suppression de l'usage des produits phytosanitaires sur tous les espaces publics sauf zones sensibles), 2,5 hectares de jardins partagés.*

*En matière d'éducation au Développement durable, un nouveau éducatif Sciences et Environnement pour les enfants scolarisés à Pessac, 7 structures éducatives engagées et accompagnées et enfin 150 agents inscrits aux 15 ateliers écogestes en 2014.*

*En matière de Santé, Environnement, Développement durable, la restauration collective a 23 % de produits bio. 24 crèches et écoles ont un audit qualité de l'air en 2014. 30 écoles primaires sont équipées de bacs de tri et composteurs en 2013/2014. Il y a une baisse de 2 % de la production d'ordures ménagères et de 70 % de la consommation du papier. Enfin, 65 agents des services Enfance et Personnes âgées ont été formés à la santé environnement et au nettoyage écologique.*

*C'est un rapport un peu particulier car il constitue une première étape vers le plan d'actions de l'Agenda 21 - Acte 3 qui est le fruit d'un processus. Ensuite, il y aura une impulsion et une mobilisation des acteurs avec en parallèle la création du CESEL (Conseil Économique Social et Environnemental Local). Une deuxième étape sera de définir une nouvelle stratégie locale de développement durable jusqu'en juin qui sera concertée et articulée avec la future métropole bordelaise. Fin 2015, nous devrions aboutir au 3<sup>ème</sup> Plan d'actions 2015-2020 partenarial et citoyen. Deux objectifs clairs seront poursuivis par notre futur agenda 21, c'est la concertation entre les acteurs pour élaborer les politiques publiques territoriales collectivement et le partage de ces politiques avec la population pour assurer leur appropriation et leur mise en œuvre*

*En conclusion, je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont participé à l'écriture de ce rapport et surtout la Mission Agenda 21, soit Nelly COSTE, Saïda BENIDIR et Karine LANCEMENT.*

*Ce rapport sera sur le site de la mairie très prochainement. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Voici donc le dernier rapport sur le 2<sup>ème</sup> Plan d'action de l'Agenda 21 et du Plan Climat de Pessac que vous arrêtez à 2014 alors qu'il engageait jusqu'à 2015. Vous l'aviez pourtant approuvé, Monsieur le Maire, puisque ce 2<sup>ème</sup> Plan d'action a été voté à l'unanimité du Conseil Municipal en 2012. On peut comprendre qu'une nouvelle équipe veuille imprimer sa marque. Vous l'avez fait au moins sur la forme. La sobriété dont vous nous parlerez sans doute dans le débat d'orientations budgétaires a déjà fait subir une certaine cure d'amaigrissement au rapport du développement durable, de 78 pages l'an dernier, il est passé à 39 pages, avec une présentation très économe en illustrations. Plus sérieusement, sur le fond, les actions de notre équipe municipale dans le domaine du développement durable, vous ont toujours, je crois, posé un dilemme. Difficile de critiquer un Agenda 21 et un Plan Climat qui ont été concertés avec les Pessacais, évalués de façon indépendante et reconnus au niveau national par plusieurs labels. Le bilan : c'est un 2<sup>ème</sup> Agenda 21 bien engagé, vous l'avez rappelé, avec plus de 90 % d'actions réalisées ou en cours. J'en profite à mon tour pour rendre hommage au travail des services et des élus. Je pense notamment à Dominique DUMONT pour le travail sur les deux agendas 21, mais aussi à Thierry HOFER pour le travail sur l'environnement et la biodiversité, à Patricia FENOCCHIO pour le bio sur la restauration scolaire et Frédéric DANJON sur les déplacements à vélo. Je retrouve aussi dans ce bilan de nombreuses actions que j'ai portées comme élue à l'énergie, du label Cit'Ergie pour le Plan Climat à la prise en compte d'une étude plus récente sur la précarité énergétique en passant par les économies d'énergie dans les bâtiments municipaux.*

*Comme le rappelle le rapport, une démarche d'agenda 21 est bien sûr un processus d'amélioration continue. Ça ne s'arrête pas à quelques labels qui peuvent toujours de toute façon être remis en cause. Les indicateurs de performance publique durable à la fin du rapport montrent d'ailleurs qu'il reste beaucoup à faire, vous l'aviez rappelé l'an dernier, notamment pour atteindre les objectifs du Plan Climat et réussir la transition énergétique à Pessac. Ce qui m'inquiète c'est que les enjeux du développement durable et du Plan Climat ne me paraissent guère intégrés dans les délibérations que nous allons examiner en conseil municipal, mais j'y reviendrai au moment des dossiers concernés.*

*Et, vous n'annoncez pas grand chose sur la suite. Nous venons de voir une seule diapositive. Vos promesses de campagne étaient plutôt maigres, c'était déjà la sobriété. Elles tenaient en une page « Pessac plus durable et plus verte », ce qui était reconnaître que Pessac l'est déjà.*

*En fin de compte, vous n'avez apporté que deux éléments vraiment nouveaux jusqu'à*

*présent, la collecte des déchets verts, grande promesse de campagne lancée depuis octobre, et l'action « Un arbre, un jour », dont je crois ça va commencé à être la saison idéale. Tout cela ne révolutionne pas un Agenda 21. Comme souvent depuis le début de ce mandat, vous mettez un coup d'arrêt à des actions. Aujourd'hui c'est la fin du 2ème Agenda 21 sans qu'on ne connaisse trop la méthode, le calendrier, - on vient de l'avoir – et surtout la qualité de la concertation mise en place pour la suite. Par exemple, vous avez mis fin au C2D en juillet que vous allez remplacer par un CESEL, Conseil Économique Social et Environnemental Local, - au passage, ce n'est pas forcément très bon signe de mettre l'environnemental à la fin -. L'an dernier, dans votre intervention sur le rapport de Développement durable, vous aviez justement cité le Conseil de Développement durable comme premier exemple de réussite de l'agenda 21 qui fonctionnait bien. Vous aviez aussi cité le soutien à l'économie sociale et solidaire qui se développait aux Échoppes, mais là-aussi, vous avez mis un coup d'arrêt au projet sur le pôle des Échoppes qui était pourtant l'occasion de créer de l'emploi local et solidaire. Et toujours l'an dernier, vous souhaitiez des efforts sur l'eau, l'énergie, la formation.*

*Quelles sont aujourd'hui vos priorités ? Par rapport à l'urgence qu'à rappeler récemment le rapport du GIEF de novembre, qui est de limiter le réchauffement climatique à 2° de réduire les gaz à effet de serre de 40 à 70 % de 2010 à 2050. La réussite d'un Agenda 21 et d'un Plan Climat passe par un portage politique fort, un langage de tous les élus, de tous les services et par une dynamique, bien sûr, avec les habitants et les partenaires du territoire.*

*En conclusion, je me demande où sont les signes de votre réelle volonté politique d'aller dans ce sens. Nous pourrions nous interroger dans la suite des délibérations sur les réels moyens que vous aller allouer à cette nouvelle séquence d'un Agenda 21 et d'un Plan Climat à Pessac. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DUMONT** qui déclare : « *Nous prenons acte de ce 4<sup>ème</sup> rapport Développement Durable, ainsi que, vous l'avez rappelé, il nous en est fait obligation depuis la loi 2010 issue du Grenelle de l'environnement, et ce, en amont du Débat d'orientations budgétaires.*

*D'autant plus qu'il s'agit ici, il est d'ailleurs ainsi sous-titré, du bilan du 2<sup>ème</sup> plan d'actions A21 de la Ville de Pessac, qui est le notre en réalité!*

*Sauf que, un rapport DD ne peut se résumer à un bilan de plan d'actions, puisqu'il doit en réalité s'agir d'un rapport d'étape de l'action d'une collectivité dans une démarche globale selon les 5 principes du Développement Durable, à savoir:*

- un engagement transversal,*
- un pilotage partenarial et de réseau avec la participation de tous les acteurs du territoire*
- dans un processus d'amélioration continue et une évaluation tout au long de cette démarche.*

*C'est d'ailleurs essentiellement cette démarche partenariale exemplaire qui avait été saluée par les Reconnaissances Agenda 21 local France, les Rubans du Développement Durable à deux reprises ou le label Citergie.*

*Je sais bien que souvent, vous vous gaussiez de ces labels, sauf qu'ils faisaient suite à de véritables audits Qualité, faits par des experts totalement indépendants, parfaitement impartiaux et donc incontestables!!!!*

*Aujourd'hui, nous nous interrogeons donc sur les suites que vous comptez donner. Nous ne voyons, en effet, dans ce tout petit document apparaître aucune perspective !*

*Quel pilotage ? Quel projet de territoire durable pour Pessac, au service des plus démunis, et pour les générations futures ? Que deviennent les grandes démarches transversales ? Quel véritable partenariat ? »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui répond : « *Effectivement, concernant les interrogations de Mme CURVALE, un certain nombre d'actions de cet agenda seront poursuivies, un grand nombre sont en cours de réflexion avec même parfois une augmentation de leur amplitude. C'est une photographie à l'instant*

*T, septembre 2014, mais cela ne veut pas dire que nous arrêtons toute politique territoriale de développement durable, comme vous l'avez insinué précédemment.*

*Vous avez souligné comme un défaut que ce rapport qui fait 2,5 fois moins de pages que les précédents. Je l'ai cité dans les objectifs clairs de notre agenda 21, c'est le partage avec les citoyens des actions de développement durable pessacais et nous pensons aujourd'hui, clairement qu'un rapport de 80 pages qui était d'une extrême difficulté dans sa lecture, ne peut pas permettre ce partage de l'information avec l'ensemble des pessacais. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous avons rédigé un rapport très clair, très concis qui satisfait aux conditions légales de rédaction des rapports Développement Durable et donc, je pense que c'est pour nous, en tout cas, positif.*

*Enfin, vous avez dit qu'on avait stoppé le C2D. Moi je n'emploierai pas ce mot-là, je dirais que c'est une évolution du C2D vers un Conseil Économique Social et Environnemental qui permettra de prendre en compte l'ensemble des acteurs de la vie pessacaise pour des réflexions qui restent encore à définir. Nous avons prévu une concertation pour le créer. Je pense qu'il ne faut pas hiérarchiser entre l'économie, le social et l'environnemental.*

*Concernant la méthodologie qui ne vous semble pas claire, Mme DUMONT, à l'époque on vous a laissé le temps, un an et demi, pour construire votre agenda 21. Il serait bien aujourd'hui que vous nous laissiez le temps de construire notre propre agenda 21 qui concourra à deux objectifs très clairs : la concertation entre les acteurs du territoire pessacais pour élaborer les politiques publiques en matière de développement durable sur Pessac. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Je voudrais souligner le fait que la qualité d'un document ne se mesure pas à son nombre de pages mais plutôt à la capacité que nous avons à le diffuser et à le comprendre. C'est un élément qui me semble important pas simplement pour ce document-là mais pour l'ensemble des politiques publiques que nous sommes amenés à réaliser. Le but n'étant pas de faire des documents technocratiques, incompréhensibles pour les citoyens mais de faire des choses qu'ils peuvent partager et qui contribueront à l'exercice de la démocratie locale permettant à chacun, et notamment dans les conseils dont on vient de parler, de pouvoir s'approprier, proposer, critiquer éventuellement tout ce qui a été mis en avant.*

*Sur cette démarche Développement durable, je m'associe pleinement évidemment à Monsieur LANDREAU dans sa demande que nous puissions avoir le temps, notamment en concertation, de réaliser notre propre projet en la matière.*

*Ce n'est pas parce que « environnemental » est à la fin du sigle provisoire, parce que CESEL est un sigle générique utilisé dans toute la France, qu'il n'est pas au cœur de nos préoccupations. Dans la perspective justement de la préservation des générations futures, c'est bien cet élément-là qui doit être au cœur de nos préoccupations et qui doit être en tête de nos priorités. Je souhaite qu'on soit exemplaire et concret dans ce domaine-là. Nous souffrons trop, en politique en général, mais dans ce domaine-là en particulier, d'effets d'annonce qui ne sont jamais suivis d'effets réels. Lorsqu'on parle du Grenelle de l'environnement, lorsqu'on parle des sommets pour la terre, du GIEC, etc, combien d'alertes, de craintes sont véhiculées et combien d'actions concrètes ont lieu derrière. Malheureusement, trop peu. Alors, à notre niveau, nous nous imposerons d'avoir une politique exemplaire. Je sais que nous pouvons compter sur un service Agenda 21 qui est particulièrement performant et qui a à cœur de diffuser cette priorité au sein de l'ensemble des actions de la municipalité et un service qui est d'ailleurs parfaitement intégré avec celui de la CUB. Je tiens d'ailleurs à remercier Karine LANCEMENT, ici présente, et l'ensemble de son service.*

*La collecte des déchets verts est un élément de cette action concrète que nous voulons réaliser et le succès de cette collecte depuis le moment où elle a été mise en œuvre sous un format expérimental témoigne de l'attente qui était celle des Pessacais et d'une réussite qu'on ne peut pas mettre à l'actif d'une municipalité précédente mais bien de l'actuelle. Cela faisait partie de nos projets, nous l'avons mis en œuvre et c'est aujourd'hui plus de 1 500 familles pessacaises inscrites à la collecte. Cela a débordé nos espérances les plus*

*optimistes et nous devons la renouveler en la remodelant pour la campagne qui commencera en mars.*

*Concernant l'opération « Un arbre, un jour », l'objectif est de ne pas abandonner la mesure mais au contraire de la mettre en œuvre. Comme chacun qui est proche de la nature le sait, on ne peut pas planter d'arbre à toutes les saisons et dans quelques jours ce sera chose faite.*

*Concernant l'économie sociale et solidaire, vous avez posé un certain nombre de questions sur le fait que nous abandonnerions le projet de Cité de l'économie sociale et solidaire aux Échoppes. Je ne pense pas qu'on puisse parler d'un enterrement de ce projet. Nous pouvons simplement parler du fait que ce projet qui n'était absolument pas financé jusqu'à présent, a du être revu par la municipalité actuelle et nous aurons l'occasion, non pas poser de grands principes en terme d'économie sociale et solidaire, mais d'agir de manière extrêmement pratique et pragmatique au service des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Nous aurons donc un certain nombre de mesures très pratiques mais ponctuelles à prendre. Peut-être pas sur les Échoppes. Ça n'exclut pas les Échoppes mais ça ne se fera peut-être pas sur les Échoppes.*

*L'ambition en terme de développement durable de la ville de Pessac, loin d'être atténuée, amoindrie ou affadie est au contraire revitalisée par une municipalité qui entend bien mettre des actions concrètes sur des mots, sur des ambitions pour ne pas rester seulement au stade des déclarations d'intention.*

*Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel en matière de développement durable. »*

#### **aff n°DEL2014\_361 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Composition**

Les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à des tiers par contrat de délégation de services publics, ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine chaque année les rapports établis par les délégataires de services publics et les rapports d'activités des services gérés en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est également consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat. Pour ce faire, conformément au dernier alinéa de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut charger le Maire de saisir pour avis cette commission.

Créée à Pessac, par délibération en date du 25 février 2003 et composée alors de 20 membres, cette commission comprendra désormais :

- le Maire ou son représentant,
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle,
- 6 personnes nommées par l'Assemblée Délibérante, représentant les syndicats de quartier, les associations de parents d'élèves, les associations sportives ou culturelles, le Club des Entreprises et les Associations de Consommateurs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, d'en fixer la composition et de charger Monsieur le Maire de saisir pour avis cette commission sur tout projet mentionné à l'alinéa précédent.

Le Conseil Municipal approuve la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la manière suivante :

- le Maire ou son représentant,
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle,
- 6 personnes nommées par l'assemblée délibérante, représentant les syndicats de quartiers, les associations de parents d'élèves, les associations sportives ou culturelles,



### **aff n°DEL2014 363 : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015**

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat qui se tient au Conseil Municipal doit présenter les orientations générales du budget. Il doit être présenté dans le délai de 2 mois qui précède l'examen et le vote du budget primitif par l'Assemblée Délibérante.

L'article 93 de la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et de l'Affirmation des métropoles du 19 décembre 2013 prévoit qu'une information détaillée sur la gestion active de la dette accompagne le débat d'orientations budgétaires. Aussi et à la fin du DOB figure une fiche présentant les caractéristiques principales de l'encours de la dette communale.

Dans le présent débat, une première partie montrera que les finances publiques locales sont sous haute tension du fait d'un contexte économique national particulièrement difficile. On peut parler de tournant majeur dans l'histoire des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

Dans un second temps, seront présentées les conséquences de ces fortes contraintes qui vont peser en 2015 et les années suivantes sur les recettes de la commune de Pessac et leurs incidences sur les orientations du budget primitif 2015.

**Madame MAGNIER** précise : *« Nous sommes ici dans un exercice appelé Débat d'orientations budgétaires. Dans débat d'orientations budgétaires, il y a « orientation ». Le but n'est pas de présenter en détail chaque poste de dépenses ou de recettes mais de vous donner des chiffres, des indicateurs clés qui vont permettre d'expliquer comment nous envisageons de créer les grands équilibres budgétaires pour le prochain budget et comment nous retraduisons notre volonté politique.*

### ***Contexte national : Éléments chiffrés - Loi de programmation des Finances Publiques 2014/2019 et projet de loi de finances 2015***

#### ***1) Contexte et hypothèses macro économiques posés par le Gouvernement***

*- Une croissance atone : La croissance attendue pour 2014 serait de 0,4 % pour atteindre un niveau de + 1 % en 2015 et 1,7 % en 2016. Si on regarde ce qui se passe depuis deux ans, nous avons une présentation de ce qu'était les prévisions de croissance lors de la présentation du programme de François HOLLANDE, en janvier 2012. Si je prends l'année 2015, la croissance attendue était de 2,25 % et du même ordre les années suivantes. On passe ensuite aux prévisions de croissance formulées par le gouvernement AYRAULT du premier programme de stabilité, présenté en avril 2013. On voit un ajustement de ces prévisions à 2 % pour 2015. Le deuxième programme de stabilité présenté par le gouvernement VALLS en avril 2014 prévoyait pour 2015 1,7 % du croissance. Les prévisions du FMI qui datent de juillet 2014 annonçaient 1,4 % et on finit avec le projet de Loi de finances 2015 et une prévision de croissance de 1 %.*

*On voit bien le contexte d'incertitude dans lequel s'inscrivent les budgets. Soyons lucides, prévoir et faire des prévisions de croissance justes, s'il y avait une recette miracle cela se saurait.*

*On peut noter qu'il y a beaucoup d'instabilité dans les prévisions. Ce qui peut paraître assez remarquable quand on appelle son programme d'économie, un plan et un programme de stabilité.*

#### ***L'inflation ralentirait en 2014 pour rester ensuite à un niveau très bas***

*L'inflation dont la faiblesse suscite des inquiétudes dans toute la zone euro devrait passer de 0,5 % (hors tabac) en 2014 à 0,9 % en 2015 selon les prévisions gouvernementales.*

*Peu d'inflation, c'est peu de demande de la part des gens en terme d'achat, donc peu de croissance du chiffre d'affaires des entreprises et donc peu de rentrées fiscales pour l'État et une moindre capacité de rembourser la dette dans les rythmes et dans les normes voulues par les règles de Maastricht.*

*Peut-on dire que c'est une bonne nouvelle ? Nous bénéficions en France, comme sur le reste de la zone euro, de taux d'intérêt faibles. Les politiques budgétaires se doublent de politiques monétaires. La BCE et l'Europe ont mis en place depuis quelques mois des*

politiques de baisse des taux directeurs qui permettent aux états et aux banques d'emprunter à moindre coût. La zone euro est un peu contra-cyclique vis à vis des États Unis qui eux ont mis en place des politiques monétaires d'abaissement des taux assez rapidement et surtout qui ont utilisé des dispositifs non conventionnels en procédant à des rachats de titres.

#### Des taux d'intérêts historiquement faibles qui remonteraient légèrement

Le projet de loi de finances 2015 repose sur une remontée graduelle des taux d'intérêts notamment des taux moyen terme. Un maintien, voire une nouvelle baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne aurait pour effet de stabiliser les taux courts à un niveau proche de 0 en 2015 (comme en 2014).

#### II) La trajectoire des comptes publics

L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit public à 3 % en 2017 pour atteindre en 2019 un déficit structurel de 0,5 % du PIB. La réduction de ce déficit doit être notamment réalisée par des économies en dépenses.

Toutefois la faible croissance et le niveau très bas de l'inflation n'ont pas permis, en 2014, de diminuer les déficits publics. Aussi des mesures d'économie importantes sont annoncées pour maîtriser l'évolution des dépenses publiques.

Sur la période 2015/2017, un plan d'économie de 50 milliards d'euros sera mis en œuvre avec un effort de 21 milliards en 2015 puis 14,5 milliards d'euros en 2016 et 14,5 milliards d'euros en 2017. Ce plan a été dévoilé par le Premier Ministre le 16 avril soit deux semaines après le scrutin municipal.

Ce plan d'économie concerne l'État et ses agences pour 19 milliards. Les collectivités locales seront également fortement mises à contribution (11 milliards d'euros). Par ailleurs les administrations de sécurité sociale (assurances maladie, assurances vieillesse, allocations familiales, indemnisation du chômage...) seront également mises à contribution à hauteur de 10 milliards pour l'assurance maladie et 10 milliards pour les autres dépenses de protection sociale.

Les dotations budgétaires versées aux collectivités locales par l'État baisseront donc à hauteur de leurs poids dans les finances publiques soit 11 milliards d'euros sur 2015/2017 (un rythme de 3,7 milliards d'euros par an, après une baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014). La ponction totale 2014/2017 sera de 28,2 milliards d'euros pour les collectivités.

Cet effort s'accompagnera d'un renforcement important de la péréquation qui permet aux communes dites « riches » de soutenir les communes dites « pauvres ». Ainsi le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales progressera de 36 %.

Avec l'effet de décentralisation et de transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales, l'État a aussi transféré ses budgets. Les collectivités locales prenant en charge de plus en plus de domaines de compétence, il est logique que la part de leurs dépenses ait augmentée. En revanche, la part des collectivités dans l'endettement de l'État est elle très faible. L'essentiel de cette dette pèse sur l'administration centrale. Si l'État de mande aux collectivités de faire des efforts particulièrement importants pour les années à venir c'est un peu à cause de cet effet ciseau, de plus en plus marqué depuis 2011. L'évolution des recettes est moindre que celle de leurs dépenses. Pour corriger cela, il faut se lancer dans un programme d'économies plus marquées.

#### III) Le projet de loi de finances pour 2015

Les ministres chargés de la décentralisation et du budget ont présenté le 30 septembre le projet de loi de finances 2015 au Comité des Finances Locales. Le 1<sup>er</sup> octobre ce projet était présenté au conseil des ministres et enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale. Ce projet est et sera débattu au Parlement aux mois d'octobre, novembre et décembre pour être voté dans la seconde quinzaine du mois de décembre.

Ce texte confirme la diminution des concours financiers de l'État annoncée au printemps dernier avec une baisse 6,5 % de l'enveloppe normée en 2015 (soit - 3,67 milliards d'euros) qui tombe à 53,169 milliards d'euros. Une baisse identique est d'ores et déjà

prévue en 2016 et à nouveau, en 2017. Cette diminution de 3,67 milliards d'euros en 2015 impactera notamment la dotation globale de fonctionnement (PLF 2015 article 9)

La répartition de cette « contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics » reprend la clef de calcul arrêtée à l'unanimité par le Comité des Finances Locales l'an dernier et déjà appliquée en 2014, c'est à dire proportionnellement au montant des recettes réelles de fonctionnement de chaque niveau de collectivités. Ce dispositif prévu dans l'article 58 du PLF 2015 aboutit aux montants suivants :

- 2,071 milliards d'euros pour le bloc communal
- 1,148 milliards d'euros pour les départements
- 451 millions d'euros pour les régions

Au sein du bloc communal, l'effort porte à 70 % sur les communes (- 1,45 milliard d'euros) et à 30 % sur les intercommunalités (- 621 millions d'euros). A noter que, contrairement à cette année 2014, le montant de la contribution prendra en compte en 2015 les recettes exceptionnelles du bloc communal qui seront déduites des recettes réelles de fonctionnement.

Plus que jamais déterminé à contester cette baisse des dotations, le Comité des Finances Locales a adopté, à l'unanimité moins une abstention, une résolution alertant l'exécutif sur « un repli massif de l'investissement public local préjudiciable à l'emploi et une menace sur les services publics ». Les élus demandent à l'occasion du débat budgétaire, une limitation de cette baisse ainsi que son étalement et la création d'un fonds d'investissements. Le président du CFL prévient qu'un recul de 10 % des investissements des collectivités est anticipé pour 2015, après une baisse de 5 à 6 % dès 2014.

Le Conseil Municipal avait voté dans sa séance du 10 juillet dernier une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France visant à alerter les pouvoirs publics de la conséquence de la baisse massive des dotations de l'État pour l'économie française.

Le gouvernement n'a apporté, dans ce projet de loi, aucune contrepartie visant à préserver, l'investissement des collectivités. Les ministres ont néanmoins rappelé l'impact attendu du plan du développement du très haut débit, la nouvelle génération de Contrat de Plan État-Région actuellement en négociation et le plan de soutien à la construction de logements annoncé par le Premier Ministre. Refusant toute concession sur un remboursement anticipé du FCTVA, les ministres se sont contentés de confirmer qu'ils soutiendraient un amendement visant à exclure ce fonds de l'enveloppe normée. Ainsi, le FCTVA progressera, de manière mécanique, de 166 millions d'euros en 2015.

La commission des finances de l'Assemblée nationale avait amendé, début octobre, ce projet de loi sur le volet soutien à l'investissement local : le taux de remboursement du FCTVA passait à 16,44 %. L'amendement prévoyait également un remboursement anticipé du FCTVA sous certaines conditions de montant d'investissement. Mais peu après l'adoption de l'amendement par la commission des finances celui-ci était supprimé.

Au 21 octobre, le PLF 2015 est donc modifié avec la création d'une dotation de soutien à l'investissement local (423 M€) qui serait versée pour accompagner des projets en matière d'accessibilité et de transition énergétique. Le taux de remboursement du FCTVA serait ramené de 16,44 % à 16,40 % (soit environ 84 000 € pour Pessac).

Le PLF 2015 confirme également la progression des dispositifs de péréquation horizontale avec, pour le bloc communal, une hausse du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (+ 210 M€). Pessac qui se situe dans une intercommunalité contributrice verra une progression de plus de 40 % de sa contribution. La péréquation horizontale est un dispositif neutre pour l'État puisqu'il fonctionne par un prélèvement de recettes sur certaines collectivités, ce prélèvement étant reversé à d'autres collectivités. En d'autres termes il ne coûte rien au budget de l'État.

L'article 55 du PLF 2015 prévoit que le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré est prorogé pour l'année scolaire 2015/2016 uniquement pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine cible (c'est à dire les 250

communes de plus de 10 000 habitants considérées comme étant les moins favorisées au regard des critères de calcul de la DSU), dont la Ville de Pessac ne fait pas partie.

#### IV Un objectif d'évolution des dépenses des collectivités locales serait introduit dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2015/2017

L'objectif du ministère de l'économie est de freiner la tendance à la progression des dépenses des collectivités. Aussi, la loi de programmation des finances publiques 2015/2017 pourrait contenir un objectif national d'évolution des dépenses des collectivités locales. Cette démarche, inédite, bien que l'objectif soit non normatif et non contraignant, est dénoncée par la plupart des membres du Comité des Finances Locales, qui y voient l'amorce, si ce n'est la première étape, d'un verrouillage des dépenses locales et d'une remise en cause des principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière des collectivités. La perspective d'évolution de la dépense locale serait de : +0,3 % en 2015, +1,8 % en 2016 et + 1,9 % en 2017.

Dès lors qu'il y a un objectif, même non contraignant, il y a un droit de regard de l'État qui vient s'immiscer dans la gestion budgétaire des collectivités, à l'encontre de leur libre administration.

Cet objectif devrait être décliné entre chaque niveau de collectivités (régions, départements, intercommunalités et communes) et présenté au CFL chaque année en amont des discussions budgétaires. De même, un bilan annuel devrait être effectué et présenté. Pour mémoire, la mise en place d'une loi de financement des acteurs publics locaux est l'une des propositions phares du rapport Malvy-Lambert sur le redressement des finances publiques, présenté au printemps dernier.

Cette norme indicative qui inclut la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement nettes des amortissements d'emprunts sera détaillée par strate de collectivités à partir de 2016.

Toutefois on peut s'interroger sur la cohérence de cette mesure avec la création de la dotation de soutien à l'investissement local, dotation qui incite les communes à réaliser plus de dépenses. Autre incohérence : l'État impose aux communes la mise en place de nouveaux rythmes scolaires très coûteux en finançant un fonds d'amorçage limité qui ne durera qu'une année (fonds d'amorçage qui représente pour Pessac à peine 20 % des dépenses liées à cette réforme). Ces nouveaux rythmes scolaires impacteront les finances communales en année pleine en 2015 soit l'année où l'État met en place la notion de l'encadrement de la dépense publique locale.

Par cette loi de programmation l'État annonce aux communes qu'il faut limiter leurs dépenses mais impose à ces mêmes communes la mise en place d'une réforme qui mécaniquement fait progresser leurs dépenses, et ce dans un contexte de forte raréfaction de leurs ressources. De plus les collectivités doivent respecter un certain nombre de normes et obligations génératrices de dépenses importantes. On peut évoquer la suppression de la journée de carence, la progression des taux de cotisations sociales (CNRACL) ou les normes concernant les bâtiments.

#### **Les orientations du budget 2015 pour la commune de Pessac.**

La priorité sera donnée au soutien des dépenses d'investissement qui passera par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Dans un contexte financier de raréfaction de la ressource, l'objectif sera donc de soutenir l'investissement, tout en se fixant un objectif de capacité de désendettement raisonnable.

#### **Les recettes de fonctionnement**

La fiscalité directe locale (qui approchera les 65 % de nos recettes réelles de fonctionnement en 2015) :

- Le budget 2015 sera construit sur la base d'un gel des taux de taxes directes locales
- L'évolution réglementaire des bases de la fiscalité directe locale seront anticipées à un niveau très faible dans le projet de budget primitif (moins de 1 %)

- Les bases définitives 2014 ne seront pas connues avant le mois de décembre. Les estimations 2015 seront faites au regard des progressions moyennes des dernières années.

La dotation globale de fonctionnement (16 % de nos recettes en 2015) :

- La part forfaitaire de la DGF : devrait baisser de près de 13 % pour passer de 9,2 M€ à 8 M€
- La DGF «enveloppe péréquation » :
  - DSU : cette dotation serait maintenue en 2015, mais nous sommes dans l'incertitude concernant son maintien pour les années suivantes. Son montant est de 1,3 M€.
  - DNP : devrait connaître une baisse sensiblement équivalente en pourcentage à celle de la part forfaitaire de la DGF. Son montant est de 0,5 M€.

Autres recettes :

- La dotation de solidarité communautaire versée par la communauté urbaine de Bordeaux (4 % de nos recettes de fonctionnement) qui avait été maintenue à 2,8 M€ en 2013 et 2014 devrait subir une diminution en 2015. Le débat sur cette dotation communautaire se tiendra au conseil de CUB du mois de novembre pour un vote au mois de décembre. Compte tenu de la baisse des recettes de la CUB la tendance est donc plutôt à une diminution de l'enveloppe.
- Les droits de mutation seront de l'ordre de 1,9 à 2 M€ en 2014. Par mesure de prudence la prévision 2015 devrait se situer à un niveau inférieur à la réalisation 2014.
- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires : Le projet de loi de finance 2015 évoquait son caractère temporaire. Cependant et suite à une annonce du premier Ministre, il semblerait qu'un amendement gouvernemental le prolongerait pour l'année scolaire 2015/2016. Sur les 0,2 M€, un tiers devrait être perçu en 2014, les 2 autres tiers devraient être versés en 2015. A fin octobre, les services de l'État n'ont pas communiqué d'informations concernant les dates de versement de cette recette.

### **Les dépenses de fonctionnement**

L'objectif est une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet objectif permettra à la commune « d'absorber » la forte baisse des dotations de l'État d'une part, et de dégager des marges de manœuvre permettant la réalisation d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dette) se situaient à 57,55 M€ en BP 2014. Dans sa formule actuelle la réforme des rythmes scolaires génère 1 M€ de dépenses supplémentaires en 2015 par rapport à 2014. L'objectif de ce BP 2015 est de trouver les économies nécessaires au financement de cette réforme. En d'autres termes, et à périmètre constant, la croissance des dépenses réelles de fonctionnement sera ramenée à 1 % maximum.

Pour atteindre cet objectif, les dépenses de personnel, qui représentent 57,90 % (34,2 M€) des dépenses réelles de fonctionnement en BP 2014, verront une croissance très mesurée en 2015, et ce malgré l'augmentation mécanique liée à la réforme des rythmes scolaires et aux progressions liées à des décisions nationales :

- la réforme des rythmes scolaires sur 12 mois avec l'augmentation du temps de travail des animateurs titulaires et le recrutement d'animateurs non titulaires sera budgétée à hauteur de 760 000 € dans le budget primitif.

Pour bien mesurer l'impact financier de cette réforme pour le budget de la commune il faut ramener ces 760 000 € à nos dépenses de personnel : Le montant du chapitre 012 en BP 2014 était de 33,7 M€. Avec ces 760 000 € de dépenses de personnel la réforme des rythmes scolaires a pour conséquence d'augmenter de 2,2 % les dépenses de personnel. Par ailleurs le coût de cette réforme touche aussi le poste des subventions aux associations ainsi que le poste « restauration scolaire » avec une augmentation du nombre de repas.

- Le glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon et de grade) augmente la masse salariale de 0,60 %
- la garantie inflation provoque une hausse de 0,10 %
- l'augmentation des grilles des catégories B et C due aux évolutions réglementaires représente 0,80 de hausse de la masse salariale
- autre mesure réglementaire, l'augmentation du taux de contribution à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, qui pèse pour 0,75 % dans la hausse de la masse salariale.

Au total, l'augmentation de la masse salariale pèserait 4,2 % sur les dépenses de personnel. C'est une augmentation qu'on ne peut pas se permettre avec les objectifs fixés par l'État et que nous allons respecter. De fait, nous allons compenser par des mesures de gestion des effectifs : redéploiement des effectifs, non remplacement d'un certain nombre de départs en retraite, travail sur les CDD. C'est une organisation qui est en train de se construire mais qui est nécessaire. En travaillant sur cette voie-là, nous ciblons de maintenir la hausse du chapitre 012 à 1,5 %, rythmes scolaires compris.

Les autres postes de dépenses de la collectivité sont constitués par le chapitre 011, les dépenses de fonctionnement courant (achat d'énergies, équipement, ordinateurs...) et puis ce qu'on appelle le chapitre 65, les subventions aux associations et au CCAS, où nous visons une stabilisation des volumes de dépenses.

Au global, nous marquons un premier changement, la cible d'évolution du budget sur les dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2015 sera contenue à 1,5 %, ces chiffres comprennent l'inflation, contre un train d'augmentation moyen annuel qui était de 2,9 % entre 2008 et 2013.

Comme évoqué dans la 1<sup>ère</sup> partie, une autre mesure nationale a de forte conséquence pour le budget de la ville : l'évolution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Cette dépense est en forte augmentation depuis sa création en 2012. Pour mémoire son montant était de 246 000 € en 2014, il approchera les 340 000 € en 2015. Il est également prévu une forte progression de cette dépense en 2016.

Dans ce contexte de forte diminution des dotations de l'État, avec l'effort porté sur les dépenses de fonctionnement, l'épargne brute et l'épargne nette de la collectivité devrait être maintenue à un niveau raisonnable.

Au vue du désengagement massif de l'État, la Commune devra nécessairement se recentrer sur ses compétences obligatoires.

### **L'investissement et son financement**

Le début du mandat est marqué par des premières décisions structurantes :

- Désengagement du projet SAVE
- Reconfiguration de l'aménagement des services techniques municipaux en vue de l'amélioration des conditions de travail
- Refonte du projet de la salle de sports de Bellegrave
- Lancement des études pour la Maison des Associations

L'année 2015 sera l'année de départ de certains projets qui monteront en puissance sur les exercices suivants.

Des dépenses d'investissement courant seront inscrites pour un montant de l'ordre de 5 M€ à 6 M€. Le niveau des dépenses d'investissement total se situera entre 10 et 12 Millions d'euros.

Les opérations suivantes pourraient être réalisées en 2015 :

- les enveloppes accessibilité et rénovation thermique seront maintenues
- aménagement des mairies de proximité
- travaux à l'école élémentaire Joliot Curie
- toitures des tennis de Camponac

- rénovation de la maison du Combattant
- rénovation de maisons municipales
- déplacement du service des sports sur le site de Bellegrave
- Plan Lumière (SDAL)
- enfouissement de réseaux
- travaux de voirie

*Afin de financer ses investissements la commune aura recours à de l'autofinancement, des subventions et des dotations. Toutefois dans ce contexte de raréfaction de la ressources, les subventions d'équipement de nos partenaires devraient connaître une diminution. Le recours à l'emprunt sera plus important que les années précédentes. Au vue des conditions de marché actuelle, le moment est opportun pour recourir au financement par l'emprunt. Par ailleurs et compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêts, des opérations de réaménagement de dette seront étudiées en 2015.*

*La Communauté Urbaine de Bordeaux réalisera des opérations de voirie sur le territoire de Pessac via le contrat de co-développement et le fonds d'intervention communautaire (rénovation générale de l'avenue Jean Jaurès entre les avenues Chateaubriand et Nancel Pénard, étude et rénovation des espaces publics autour du pôle multimodal de Pessac-Alouette, l'avenue de Magellan pour l'accès au pôle multimodal, achèvement de la piste cyclable entre le Domaine universitaire et Cestas, travaux de voirie allée Radio, rue du Luc, rue Francis Jammes, traversée de l'avenue du Pont de l'Orient au niveau du Peugeot et du Lycée Pape Clément et la sécurisation de l'avenue de Beutre dans le secteur de la rue Simone Signoret).*

*Les travaux réalisés par la Communauté Urbaine de Bordeaux impacteront la commune puisque les enfouissements des réseaux électriques et des lignes téléphoniques seront effectués.*

*Par ailleurs, en application de l'article 93 de la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et de l'Affirmation des métropoles du 19 décembre 2013, il convient d'informer le Conseil Municipal sur la situation de la dette communale,*

#### Situation au 20 octobre 2014

*Montant de l'encours dette: 9 892 663,34 €*

*Durée de vie moyenne de la dette: 6 ans et 6 mois*

*Dette par prêteur: CDC 42 % - CAISSE EPARGNE 22 % - CREDIT AGRICOLE 18 % - CREDIT FONCIER 12 % - DEXIA CL 6 %*

*Montant des annuités de dette 2014 :*

*Intérêts: 436 908*

*Capital: 790 395 €*

*Taux moyen de la dette: 4,17 %*

*Répartition de l'encours par type de taux et index :*

*- fixe : 79 %*

*- fixe à phase : 7 %*

*- livret A / LEP : 14 %*

*Classification des emprunts selon la charte de bonne conduite : 100 % de l'encours est en catégorie 1A*

*2014 était une année de transition. 2015 sera véritablement l'année de mise ne œuvre des nouvelles orientations.*

*Le premier challenge sera de piloter les dépenses de fonctionnement, soit le 1,5 % cible que nous nous fixons. Ça veut dire travail au niveau des ressources humaines, recentrage sur les compétences communales et travail sur des outils d'exécution, de contrôle et de reporting.*

*2015 sera l'année de lancement des études sur nos principaux projets de notre Plan*

*pluriannuel d'investissement. Ce sera aussi l'occasion de travailler à la renégociation d'une partie de notre dette.*

*Enfin, dans un contexte de raréfaction des ressources, il est important qu'on puisse envisager de construire de nouvelles relations. Nouvelles relations qu'il va falloir organiser avec les ressources humaines, avec les associations et relations intercommunales comme évoqué par Monsieur le Maire au titre de la mutualisation et de la métropolisation avec la CUB. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : *« Vous comprendrez aisément, Monsieur le Maire, que mon intervention se démarquera du discours ambiant, de la pensée unique que les médias nous déversent à longueur de journée.*

*La Coupe est pleine ! Le pays s'enfonce dans la crise avec son cortège de misère, de chômage, de précarité.*

*Depuis des années, les différents gouvernements FILLON-SARKOZY, puis en 2012 AYRAULT/VALLS-HOLLANDE poursuivent le même but, dans le cadre des traités européens et en accord avec les dirigeants de l'Europe libérale : austérité, compétitivité par la baisse du coût du travail, reculs sociaux, coupes claires dans les dépenses publiques. Le tout adossé à une politique productiviste qui aggrave la crise environnementale.*

*Ces politiques ont échoué partout en Europe comme elles échouent en France. Elles nourrissent la crise, creusent tout à la fois les inégalités et les déficits.*

*Après les milliards de cadeaux au patronat dans le cadre des pactes de compétitivité et de responsabilité, le gouvernement annonce des mesures qui s'en prennent gravement encore aux salariés, aux retraités, aux jeunes, aux chômeurs et d'abord aux femmes.*

*Pour financer les cadeaux faits aux actionnaires, il faut, en effet, bien prendre l'argent quelque part ! C'est sur la majorité de la population que pèseront les 21 milliards d'économies annoncés dans le budget 2015. 9,6 milliards pour la Sécurité sociale, 7,7 milliards pour la réduction des services publics et 3,7 pour réduire l'action des collectivités locales.*

*D'autres choix sont possibles. Une réforme fiscale d'ampleur permettra une redistribution des richesses et une relance des investissements productifs au bénéfice de la grande masse de la population s'inscrivant dans la transition écologique.*

*Il faut redonner du pouvoir d'achat, augmenter les salaires, créer des emplois, se doter de moyens pour une reconquête industrielle.*

*Pour cela, il faut s'attaquer au capital, à la finance et à la rente des actionnaires.*

*La présentation qui est faite par Mme MAGNIER nous situe malheureusement dans ce constat où tout est figé, rien ne peut changer.*

*Il faut se doter d'un certain courage politique pour mettre en place une autre politique. C'est dans ce contexte que nous abordons la question locale : baisse de dotations de l'État mais, malheureusement, c'est une continuité (DGF, DSU, DNP). Alors, quelles sont les solutions ?*

*Premier point, baisse des dépenses de fonctionnement avec, bien sûr, en premier lieu les dépenses de personnel. Nous ne saurions tolérer que les personnels, notamment les catégories C, déjà victimes depuis plusieurs années du gel des salaires subissent la double peine avec des restrictions de personnel suite aux départs à la retraite non remplacés car les besoins de nos concitoyens doivent être satisfaits.*

*Autre point qui nous laisse interrogatifs, les opérations qui pourraient être réalisées en 2015. Cela n'est même pas certain ! Après l'abandon du projet SAVE, quel manque d'ambition pour la 3<sup>ème</sup> ville du département et la 4<sup>ème</sup> d'Aquitaine.*

*La Ville de Pessac devrait se contenter seulement d'être une ville dortoir dans la métropole bordelaise. Je reparlerai plus tard du projet pour la salle de sports de Bellegrave.*

*Vous dites dans la délibération « Afin de financer ses investissements, la commune aura recours à de l'autofinancement, des subventions et des dotations. » Lesquelles ? Par quels moyens ? A l'heure où les banques suspendent les prêts et emprunts, cela nous laisse particulièrement dubitatif. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare que : « *Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte dont on ne peut que reconnaître les difficultés. Un chômage qui continue à augmenter, +5,2 % en un an, et les chiffres présentés lors du projet de Loi de Finances donnent la mesure des efforts, 8 milliards de coupe dans le budget de l'État, 19 milliards d'aides aux entreprises dont nous souhaiterions, nous écologistes, que ces aides soient mieux ciblées et évitent les effets d'aubaine contre seulement 3 milliards de mesures en faveur des ménages. En fait, le gouvernement poursuit une politique qui n'a pas trouvé ses résultats et qui plus est, n'est pas celle pour laquelle les Françaises et les Français ont voté en 2012. C'est ce constat qui a conduit les députés écologiste à s'abstenir sur le projet de Loi de Finances 2015. Donc, les collectivités locales vont être impactées par la baisse des dotations de l'État comme vous l'avez longuement rappelé. Ce qui rend d'autant plus nécessaire d'orienter les investissements là où ils seront les plus productifs. C'est à dire vers des projets durables, avec des retombées pour l'économie et pour l'emploi localement, vers la qualité des services publics justement pour mieux répondre aux besoins des ménages les plus modestes. Ce qui est important et je rejoins Didier SARRAT sur la politique fiscale, bien entendu. C'est d'avoir une politique qui va favoriser les investissements dans l'éducation pour tous, le logement, le soutien aux associations – j'y reviendrais tout à l'heure pour celles de Pessac – mais aussi la préservation de l'environnement, le développement de l'énergie renouvelable puisque nous avons commencé de débat d'orientations budgétaires par le rappel des enjeux de développement durable pour la Ville de Pessac. Du national au local, la sortie de crise passe par l'émergence d'un nouveau mode de développement, peu importe les prévisions de croissance. La croissance est inexistante. Croyez-vous vraiment qu'elle reviendra ? Aller vers une économie qui sera à la fois porteuse d'emplois et protectrice de l'environnement.*

*Qu'en est-il dans les orientations budgétaires que vous proposez aujourd'hui dans ce contexte ? Vous maintenez un certain nombre d'enveloppes qui étaient celles obtenues précédemment dans les budgets de notre équipe, qui sont les enveloppes qui concernent l'accessibilité aux bâtiments municipaux, la rénovation thermique, le Schéma d'Aménagement Lumière (SDAL). Vous avez raison et vous devriez même puisque vous voulez aller vers plus de sobriété et qu'il y a quand même 40 % des dépenses de fonctionnement qui ne concernent pas le personnel mais qui vont concernées les charges, d'essayer d'aller beaucoup plus loin justement en accord avec les démarches de développement durable et le Plan Climat dans la réduction de ces dépenses. Ces dépenses énergétiques en 2013, elles pesaient quand même 2 M€, ce n'est pas négligeable si vous comparez avec ce que vous avez pointé à propos de la réforme des rythmes scolaires et son coût de 1 M€ de dépenses en 2015, ou même si on compare à la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui devrait donc être de 1,2 M€. Je ne vois pas non plus dans les projets que vous proposez aucun schéma de développement des énergies renouvelables. Pourtant si je prends l'exemple du plan sur l'éclairage public, que je connais bien, certes en 10 ans, nous sommes arrivés à faire baisser de 20 % les consommations. Je ne doute pas que vous allez poursuivre ces efforts mais 20 % de baisse des consommations avec un coût de l'électricité qui continue à augmenter c'est quand même 19 % de la facture. Si on regarde les indicateurs qui étaient tout à l'heure dans le rapport Développement Durable, on voit que nous gardons un certain nombre de bâtiments consommateurs bien sûr en raison de leur ancienneté, nous avons peu d'énergie renouvelable et il faudra forcément développer ce type d'approche pour arriver çà faire des économies conséquentes. J'y reviendrais lors de la délibération que vous présenterez sur le complexe sportif de Bellegrave. Il n'y a pas non plus d'approche en coût global comme si la liste des nouveaux équipements que vous venez de nous présenter n'allait avoir absolument aucun impact en fonctionnement. Vous proposez une reconfiguration des services techniques municipaux. Là-aussi je pense que nous pourrions évoquer le sujet lors de la délibération concernant le complexe sportif de Bellegrave. Beaucoup de questions peuvent se poser en terme d'approche en coût global avec les coûts de fonctionnement, d'utilisation rationnelle du foncier, de réduction des déplacements. Il y a actuellement un*

*éparpillement sur plusieurs sites. Il n'est pas sûr que vous remédiez à cette situation. Et puis, ici et là, des associations pessacaises, des établissements scolaires, des collèges, des lycées commencent à se plaindre des coups de ciseaux que vous donnez dans les subventions. Par exemple, plus de possibilités de transport sauf payant pour des collèges et des lycées. Malheureusement pour vous, personne n'oublie par comparaison le coût que vous faites peser depuis le début de mandat sur le budget de la collectivité avec la conséquente augmentation de vos indemnités, du nombre d'adjoints, etc, ...*

*En conclusion, dans le contexte actuel et à venir, nous attendons des propositions pour optimiser l'utilisation de l'argent public en investissant là où il sera le plus efficace. Si je reprends les principaux points : avoir une analyse en coût global des équipements – qui pour le moment n'est pas affichée -, garder à l'esprit l'impact sur le long terme – je vous rejoins Madame l'Adjointe, on juge effectivement toujours un chiffre par rapport à la mission qu'on s'est assignée, on regarde à long terme et regarder à long terme c'est souvent favoriser des investissements sur le plan social et environnemental - investir dans l'éducation, ne pas voir dans la réforme des rythmes scolaires qu'un surcoût et ne pas voir non plus, d'ailleurs, dans la masse salariale de la mairie qu'une charge insupportable pour le budget. Et c'est le soutien aux associations – vous avez annoncé une stabilisation ce qui veut donc dire un gel et comme vous nous l'aviez expliqué l'an dernier et à de nombreuses reprises, cela veut dire une diminution réelle.*

*Vous nous avez présenté de nouveaux modes de faire qui seront à venir notamment du côté de la mutualisation des services entre communes, avec la CUB. Donc, oui ce sera une piste. Tout dépend de comment cela sera négocié et pour quel service rendu à la population.*

*Vous souhaitiez avoir de la transparence, je crois que jusqu'à présent ça n'a pas été entièrement réussi sur l'audit que vous nous avez longuement présenté et vous avez à l'occasion, pour ces discussions budgétaires et pour la présentation des équipements qui a été faite tout à l'heure, de pouvoir associer les habitants aux choix les plus coûteux et donc, par exemple, pour des équipements de 18 M€, là où vous aviez prévu beaucoup moins dans votre programme de campagne, vraiment cela mériterait de revenir vers la population pour une réelle concertation. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare que :  
*« Comme beaucoup dans cette assemblée, c'est mon premier débat d'orientations budgétaires. C'est ce qui explique que j'ai lu avec beaucoup d'attention le projet de délibération contenu dans le document de séance que nous avons avant ce conseil puisque c'est le seul document sur lequel nous pouvons nous baser. Avant de laisser la parole à Jean-Louis HAURIE et Philippe DESPUJOLS sur des questions de fonds, je voudrais faire une remarque qui me paraît essentielle. Une grande partie de ce projet de délibération que vous nous proposez portant sur le contexte national, plus de la moitié du document, est issue d'un article écrit par Pierre CHEMINADE paru dans La Gazette des Communes le 30 septembre dernier, et relève tout simplement du plagiat. Effectivement, des pans entiers de cet article ont été copiés et collés dans le texte que vous nous proposez et ce sans jamais citer de sources. Ce n'est pas d'une phrase dont il s'agit mais de dizaines de phrases, de paragraphes repris intégralement. On peut ajouter que des auteurs cités dans l'article d'origine, voient leurs propos intégrés dans la délibération sans bien sûr que leur nom n'apparaisse à aucun moment.*

*Nous tenons les documents à la disposition du conseil où vous voyez que des passages assez substantiels sont du copié-collé intégral.*

*Vous vous appropriez donc, Madame l'adjointe, les mots et les idées d'autres personnes et vous les présentez comme les vôtres, ce qui constitue, vous le savez, un plagiat. C'est un délit qui peut être sanctionné sévèrement. Cela vous fait rire mais cela ne me fait pas rire du tout. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Madame TOURNEPICHE, recentrez vous s'il vous plaît. »*

**Madame TOURNEPICHE** répond : *« Je suis très centrée et je vous assure que je n'avance rien qui ne puisse être très sérieusement prouvé. Peut-être vous justifieriez vous*

*en disant que ce type de pratique est courant. Vous avez peut-être raison. Encore une fois, je suis nouvelle dans cette assemblée et j'imagine qu'il peut être tentant et facile de reprendre des choses bien écrites qu'on ne formulerait d'ailleurs pas mieux soi-même. Mais c'est une chose de reprendre des chiffres de documents officiels, comme vous le faites par ailleurs, puisque cette délibération s'inspire largement du projet de Loi de finances 2015, mais c'est une autre de reprendre textuellement les propos d'un journaliste sans le citer. Peut-être vous défausserez vous sur tel ou tel fonctionnaire au prix d'une mise en cause injustifiée de son travail, mais, Madame l'adjointe, c'est vous qui présentez ce projet de délibération et qui devez en assumer le contenu. Enfin, peut-être est-ce ma profession d'universitaire qui fait que je suis particulièrement sensible à ces questions. En effet, comme certains d'entre vous le savent, à l'université on est extrêmement intransigeants sur ces pratiques... »*

**Monsieur le Maire** déclare : « Nous ne sommes pas à l'université, alors recentrez vous sur le débat d'orientations budgétaires.

**Madame TOURNEPICHE** reprend : « *Peut-être ce que je dis vous gêne et je suis tout à fait disposée à en discuter mais je suis sur le projet de délibération du Débat d'orientations budgétaires. Vous êtes quand même Vice-président de la CUB à l'enseignement supérieur. Dans le contexte de l'université, si un étudiant présentait ce type de travail il ferait sans doute l'objet d'une procédure disciplinaire ou si un collègue le faisait, il verrait très certainement sa réputation, sa crédibilité sérieusement entachées. Mais, j'ose espérer que nous ne sommes pas les seuls à être sensibles à cette question, car un tel acte nous paraît grave et également révélateur d'une grande légèreté dans la façon de préparer les délibérations et notamment cette délibération que nous estimons particulièrement importante. Je conclurai en disant que cet acte constitue une triple faute. Une faute juridique, je l'ai dit, je n'insisterai pas. Une faute politique vis à vis de l'ensemble du conseil municipal qui ne peut pas évidemment cautionner de telles pratiques. Et c'est également une faute morale vis à vis de tous et notamment des pessacais présents en nombre ce soir, qui sont ici pour connaître votre vision du contexte national et non une vision empruntée à d'autres qui eux, ont une compétence certaine en la matière. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Comme vous l'avez souligné les dotations de l'État sont en baisse pour la deuxième année consécutive pour les collectivités au titre de leur contribution à l'effort national de redressement des comptes publics. Cependant, tout n'est pas négatif et dans ce contexte il faut aussi dire que cette baisse ne touche pas la dotation de solidarité urbaine dont le montant est cette année en augmentation au plan national. C'est donc un premier point positif comme l'est aussi la reconduction du fonds d'amorçage des rythmes scolaires pour cette année 2015 à son niveau de 2014, soit 50 € par élève. Ce fonds d'amorçage dont curieusement vous annoncez la disparition page 11 pour ensuite le faire réapparaître page 13. Il y a là une contradiction que vous aurez à corriger mais vous devez avoir l'habitude. Pour ce qui est de la DSU, et je viens à Pessac, elle sera maintenue en 2015 à son niveau de 2014 contrairement à ce que vous propos alarmistes avaient laissé entendre dans cette même enceinte en juillet dernier. Il est vrai que la question de son maintien n'est pas nouvelle. Elle se pose depuis 7 ans et de façon récurrente chaque année. Elle se posera aussi l'an prochain, sans qu'on puisse dire aujourd'hui si elle sera maintenue ou pas. Vous avez choisi de répondre à cette question par la négative en envisageant dès maintenant de provisionner à partir de 2016 une somme de 1,3 M€ alors que la dernière délibération ne le mentionne pas. Dont acte.*

*Pour le fonds d'amorçage des rythmes scolaires, les crédits, je l'ai dit, sont donc bien maintenus à hauteur de 50 € par élève, ce qui devrait permettre à la commune de percevoir 250 000 €. la CAF de son côté devrait verser à la commune jusqu'à 54 € maximum par élève soit un total de 270 000 €. Je dis cela parce que lorsque vous parlez du financement des rythmes, les chiffres changent sans arrêt et on ne sait jamais s'il s'agit de dépenses brutes ou nettes. Ce soir, vous nous annoncez un montant de dépenses de 1,5 M€ brut et donc une dépense nette de 1,2 M€. Si je compte bien cela fait 300 000 € d'écart et si ce sont là les recettes, je trouve que le compte ni est pas par rapport à ce que*

*je viens de vous dire. Alors, nous aimerions pour plus de clarté avoir un tableau des dépenses et des recettes. Je m'étonne d'ailleurs du montant de cette dépense de 1,2 M€ en net pour 5 000 élèves alors même que la ville de Bordeaux annonce elle une dépense de 1,8 M€ toujours en net pour 15 600 élèves, trois fois plus qu'à Pessac. Comment expliquez vous cela ?*

*Par ailleurs, vous faites apparaître dans la délibération un montant de dépenses de 760 000 € qui correspondrait à la dépense pour les 5 000 «élèves pessacais sur la base de 150 € par élève puisque c'était le coût annoncé. Pourquoi une telle différence ? Et encore une fois, quel est le coût réel pour la Ville ?*

*Alors, oui cette réforme a un coût, j'en parlais et vous ne cessez de le rappeler, mais il faut le regarder en le ramenant au budget de l'éducation et à celui de la Ville. C'est moins de 1 % du budget à Pessac. Pour nous, l'éducation doit être une priorité et nous constatons que vous ne parlez que de dépenses supplémentaires qui motivent largement votre jugement négatif sur une réforme pourtant essentielle pour la réussite de tous les élèves. Nous tenons à dire que nous considérons pour notre part que ces dépenses traduisent l'ambition éducative du territoire et qu'elles sont un investissement utile à l'épanouissement des élèves pessacais et à leur avenir. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *On pourrait se poser ce soir la question de savoir ce qu'est un débat d'orientations budgétaires. Lorsque Madame MAGNIER dans la délibération qu'elle nous a proposée, nous dit que le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget par l'assemblée délibérante, elle a raison. Mais elle aurait pu rajouter les objectifs d'un tel débat. Quand le législateur l'a souhaité, c'est à dire deux mois au moins avant la présentation du budget, il a pour objectif de restaurer la démocratie en instaurant un débat dans l'assemblée sur les priorités de la commune, sur son évolution financière. Et il a pour objectif d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérative. C'est ça l'objectif de ce type de débat. Malheureusement, tel n'est pas le cas aujourd'hui.*

*La délibération qui nous est proposée présente un caractère singulièrement indigent. On peut rappeler en tout premier lieu ce que vient de nous dire Anne-marie TOURNEPICHE, à savoir que l'analyse de l'environnement financier de la collectivité locale, sur laquelle la rapporteur s'est étendue pendant plus de 30 minutes alors qu'on n'a parlé de Pessac que pendant 12 minutes, repose pour l'essentiel sur un copié-collé d'un article paru dans La Gazette des Communes. Quel mépris pour cette assemblée ! Quelle incapacité à porter soi-même un jugement sur les évolutions économiques nationales et de fait sur les conséquences pour nous. Recopier un article et nous le présenter dans le projet de délibération exclut de fait toute volonté de travail, toute volonté de discussion sur l'environnement économique et social national et sur le contexte pessacais.*

*Revenons donc à Pessac. Où est, dans cette délibération, l'analyse souhaitée de l'évolution des recettes et des dépenses qui était jusque là présentée à l'occasion de ce débat ? L'analyse rétrospective et prospective ? Où est la comparaison entre les réalisations antérieures et le prévisionnel 2015 ? Quels sont vos objectifs précis en matière d'économies de gestion ? Quel est le plan de financement précis des dépenses de la commune ? Où est la stratégie financière et quelle prospective à moyen terme faites vous ? Quel est le coût de chacun des investissements proposés dont vous venez de nous présenter à nouveau la liste ? Quel est leur coût ? Quelles sont les recettes attendues, en particulier, du désengagement malheureux du projet SAVE ? Quel est le prix de vente attendu du zoo ? A quelles dépenses corrélatives la collectivité pessacaise devra-t-elle faire face ? Et prendre à sa charge ? In fine, quel sera le solde de cette opération ? A défaut de l'avoir présenté au cours de ce débat, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'inscrire cette question et celle de la vente du zoo de Pessac lors d'un prochain conseil municipal.*

*Vous pourriez rétorquer à ces questions que les perspectives souhaitées se trouvent dans l'audit que vous avez piloté. Mais singulièrement vous ne le faites pas. Pourquoi ? Pourquoi avoir commandité un audit si ce n'est pour ne pas nous en présenter les éléments dans le débat d'orientations budgétaires. Aucun des éléments, que vous nous avez présentés à la*

*hussarde, lors du dernier conseil municipal, ne figure dans cette délibération. A quoi sert donc un audit prospectif si ce n'est logiquement à alimenter le débat d'orientations budgétaires. Vous ne le faites peut-être pas parce que vous ne savez pas quels éléments choisir tant les versions qui ont circulé et qui circulent encore diffèrent. Délibération indigente, disais-je donc. Je redis qu'elle traduit votre mépris pour cette assemblée mais aussi quelque part l'incohérence de votre posture. Monsieur le Maire, vous êtes le premier magistrat de cette commune et à ce titre le premier des représentants de l'État. Il est parfaitement logique que vous critiquiez les options gouvernementales mais il est paradoxal et difficilement cohérent d'entendre le premier magistrat, représentant de l'État, critiquer l'État. Or, il appartient à l'État d'organiser les grands équilibres du pays et singulièrement, et cela a toujours été le cas, la libre administration des collectivités locales. Que lui reprochez vous ? De venir s'immiscer dans nos questions budgétaires. Tel n'est pas le cas puisque ce dont il était question tout à l'heure c'est d'un objectif d'évolution des dépenses locales qui constitue une référence, une « ardente obligation » - aurait-on dit en son temps - qui n'est déclinée ni par collectivité, ni par fonction. Vous en soulignez d'ailleurs le caractère non contraignant. Pourquoi s'en plaindre ? Incohérence lorsque vous tentez de vous interroger sur la cohérence de la création d'une dotation de soutien à l'investissement. Comment se plaindre d'un côté que les marges se restreignent et de l'autre côté de la création de cette dotation aux investissements alors que vous avez basé tout votre discours sur le besoin d'investissements dans la commune.*

*Quelles sont les orientations que vous nous proposez pour 2015 ? Il nous fallait les lire en creux, entre les lignes, tant la délibération que vous nous avez proposée est marquée par l'imprécision. Le débat de tout à l'heure commence à apporter quelques indices, indices seulement d'ailleurs. Je ne reviendrais pas sur ce qu'à dit Philippe DESPUJOLS sur le fait que délibérément vous avez masqué le coût réel et résiduel des rythmes scolaires en occultant une partie des recettes attendues. Mais je m'attarderai un peu plus sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Vous nous avez annoncé à la fois une croissance des dépenses ramenée à 1 % dans un premier temps, 1,5 % sur ce tableau. Vous parlez de croissance réelle. Je serais intéressé de savoir ce que recouvre le mot « réelle ». S'agit-t'il d'une maîtrise en euros constants ou en euros courants ? Le débat a son importance, financièrement. Or, vous nous annoncez par ailleurs que la masse salariale augmentera d'à peu près 4,2 %, 2,25 % au titre des dépenses obligatoires c'est ce qui nous était dit dans la délibération. Je note qu'encore une fois ce qui nous est présenté dans les slides diffère de ce qu'il y a dans la délibération elle-même. Comment tiendrez-vous donc votre objectif de maîtrise ? En d'autres temps, vous nous auriez dit en supprimant les dépenses de communication ou en sabrant le budget Réception. Vous en savez comme nous le caractère anecdotique. C'est plutôt donc dans la masse salariale qu'il fallait aller chercher les économies potentielles et c'est ce que vous nous révélez ce soir et pas, encore une fois, dans le projet de délibération qui nous est soumis. Je redis qu'il faut lire entre les lignes ce qu'est votre projet, que vous commencez seulement à dévoiler ce soir. Quels sont les services à la population qui vont se trouver touchés par les économies de masse salariale alors que le besoin des Pessacais et de la population est de plus en plus un besoin de services. Est-ce que ce sera l'accueil dans les écoles ? Est-ce que ce sera l'accueil dans les centres de loisirs ? Est-ce que vous supprimerez le centre de vacances de Saint Lary ? Est-ce que vous diminuerez l'accueil de la petite enfance ? Vous nous annoncez stabiliser l'année prochaine la subvention au CCAS. La baisserez-vous ensuite ? Baisserez-vous les subventions aux associations ? En tous les cas, ce sont les services à la population et, en particulier les plus sensibles, qui seront touchés. L'exemple pris par Laure CURVALE tout à l'heure est tout à fait édifiant. Les parents d'élèves pessacais pointent à juste titre les économies dont ils sont les victimes. Vous ne nous donnez aucune indications, absolument aucune sur votre trajectoire. Alors, on devinait que vous envisagiez, peut-être, la mutualisation. De quel service réalisé sur Pessac ? Alors Monsieur le Maire affichez clairement les coupes que vous allez faire. Dites le aux Pessacais. Dites le au personnel dont les représentants sont ici présents. Ce débat est là pour ça. Après vous nous présenterez un budget.*

*Quant aux dépenses d'investissement, elles sont marquées elles-mêmes par la contradiction entre l'objectif que vous affichiez d'une hausse des investissements et la réalité, c'est à dire un maintien à 10 à 12 M€ d'investissements. Quelle précision d'ailleurs, une fourchette de 10 à 12 millions. 5 à 6 millions pour l'investissement courant et la différence pour les nouveaux investissements. Reprenez les débats d'orientations budgétaires précédents et la liste des investissements, tous chiffrés. 10 à 12 millions d'investissement c'est exactement le montant des budgets d'investissement présentés sur les années précédentes. Où est le changement ? In fine, vous nous expliquez que le recours à l'emprunt sera plus important et que vous réétudier l'aménagement des emprunts actuels en 2015. Quelle aubaine ! Pessac est une des villes les moins endettées de sa catégorie et ceci vous permet d'emprunter. Que nous annoncez-vous, de fait ? Vous nous annoncez une multiplication par 7 de l'endettement de Pessac, dans le tableau qui vient de nous être présenté. Ce n'est, encore une fois, pas dans la délibération. Pessac va donc se retrouver dans deux ans et c'est exactement ce qui est dit, 7 fois plus endettée que maintenant. Peut-être n'y aura-t-il pas plus d'impôts quoique je reconnais à Madame MAGNIER l'honnêteté d'avoir dit que les bases fiscales étant dynamiques, ce serait 2 % de fiscalité supplémentaire qui viendraient dans ce budget. Mais en même temps, la multiplication par 7 de l'endettement pessacais. Tel est votre programme. Et de vous récrier contre les objectifs prudeniels que préconise l'État ! Où est la cohérence dans votre action ?*

*Pour terminer, je voudrais vous poser la question suivante. Que pensez-vous de la qualité de la note que vous nous avez présentée tout à l'heure, dans la mesure où elle ne comporte quasiment pas d'éléments d'analyse prospective, pas d'informations chiffrées sur les principaux investissements à réaliser, pas d'évolution du niveau d'endettement. Rien de tel dans la note qui nous est présentée. Un vague engagement sur l'évolution de la fiscalité locale. Comment croyez-vous que la Chambre Régionale des Comptes ou le Tribunal administratif puissent recevoir une telle note d'orientations budgétaires avant la présentation du budget. »*

**Monsieur le Maire** répond : « *Vous avez demandé une série d'informations qui figurent pour la plupart dans le document mais il y en a au moins une sur laquelle je souhaiterais que Madame MAGNIER puisse revenir c'est le côté anecdotique des dépenses de Cabinet, c'est à dire des dépenses de réceptions, de repas ... Je pense qu'il serait intéressant que nous ayons un éclairage sur ce côté anecdotique. »*

**Madame MAGNIER** déclare : « *Quand on parle, Monsieur HAURIE, de dépenses de frais généraux qui concernent finalement le train de vie de la commune de Pessac. On s'attache, quand on est adjoint aux Finances, et c'est ce que j'ai fait - comme le disait Madame TOURNEPICHE, je suis dans le même cas, c'est mon premier mandat - à regarder où se trouvent ces dépenses. Pour ce qui concerne Pessac, elles se trouvent principalement dans ce qu'on appelle les frais de Cabinet. Les frais de Cabinet, aujourd'hui, à Pessac, représentent un budget d'à peu près de plus de 400 000 €. J'ai voulu faire connaissance avec les frais de Cabinet, savoir de quoi ils étaient constitué et regarder quelles étaient nos marges de manœuvre. Effectivement, quand j'ai commencé à regarder ce qu'il se passait, j'ai trouvé des éléments assez intéressants qui me font dire qu'aujourd'hui il existe un certain nombre de marges de manœuvre pour pouvoir réduire ces frais et ces dépenses ne me semblent pas complètement anecdotiques. Nous avons trouvé un certain nombre d'éléments où il y a, au sens propre et au sens figuré, à boire et à manger puisque nous trouvons à la fois des dépenses qui concernent l'achat de vin, l'achat de nourriture - on peut le comprendre parce que cela sert à financer un certain nombre d'événements et de dotations aux associations. Ce qui est un peu plus embêtant, et je m'en suis émue auprès du Cabinet, c'est que j'ai trouvé pour 2013 un certain nombre de factures non justifiées. On peut concevoir qu'on achète à un moment donné du vin ou de l'alimentation pour faire des stocks en vue d'une manifestation culturelle. Mais, autant on retrouve des éléments clairement identifiés, clairement affectés à une manifestation, autant j'ai retrouvé plus*

*d'une centaine de factures non justifiées. Ce qui est quand même assez embêtant quand on parle de finances publiques et de deniers publics. Vous en conviendrez. Dans ces factures, je retrouve de l'achat de vin non justifié, non associé à une manifestation qui s'additionne aux achats justifiés pour un montant de 32 800 €. J'ai pris ma calculette et à 20 € la bouteille, j'en déduis qu'il y a eu à peu près plus de 1 644 bouteilles achetées en plus des achats clairement identifiés. Quand on achète en gros on peut obtenir un certain nombre de tarifs sur le vin, notamment dans notre région. J'en déduis qu'il y a eu entre 1 500 et 3 000 bouteilles achetées et non justifiées. Cela vous fait sourire, moi, pour reprendre l'expression de Madame TOURNEPICHE, ça ne me fait pas sourire. Une facture qui arrive et qui n'est pas justifiée quand on tient des comptes publics c'est justement insupportable. L'autre point que j'ai relevé, des factures non justifiées concernant l'alimentation pour un montant de 30 000 €, et l'alimentation contrairement au vin c'est une denrée périssable.*

*Autre point intéressant, on parle du train de vie et vous avez fait une remarque Madame TOURNEPICHE sur les indemnités de cette nouvelle équipe. Quand on s'attache à regarder le train de vie des élus, ce que je me suis attachée à faire, on regarde aussi tous les frais accessoires qui constituent ce fameux train de vie. Dans les frais de Cabinet, on retrouve en 2013 un certain nombre de montants de dépenses sur ce qu'on appelle les repas de travail et les séminaires des élus. Pour moi, un repas de travail c'est l'achat de plateaux-repas en général et on travaille. J'ai fait connaissance avec ces éléments et je propose de vous les restituer. Je vais prendre un exemple. En mars 2013, un an avant la fin du mandat, un mois type puisque les autres mois ressemblaient à ce mois-là. Après vous avoir fait la lecture de cette liste, je vais revenir vers tous les élus, majorité comme opposition. Je ne l'attribue pas à vous personnellement car quand on sait qu'il y a un certain nombre de comportements que je qualifierai de déviants. On sait toujours que c'est lié non pas à tous les élus mais à quelques élus, donc je n'affecte ces comportements et ces dépenses à aucun d'entre vous. Simplement je fais le constat. Et je le fais partager. Vous avez souvent qualifié nos propos d'obscurs, allons dans la transparence et mettons sur la table de manière transparente. Visiblement les repas de travail étaient des repas qui se passaient dans des restaurants très connus de la place pessacaise. Voilà à quoi cela ressemblait : Mandat 1832, restaurant A, déjeuner de travail du 1<sup>er</sup> mars - 117 €. Mandat 1820, restaurant C, déjeuner de travail du 1<sup>er</sup> mars - 106 €. Mandat 1831, restaurant A, déjeuner de travail du 13 mars - 57 €. Mandat 1831, restaurant A, déjeuner de travail du 13 mars - 8 €. Ce doit être le café gourmand ! Mandat 1984, restaurant B, déjeuner de travail - 112 €. Mandat 1944, restaurant B, déjeuner de travail du 6 mars - 88 €. Mandat 1946, restaurant B, déjeuner de travail du 5 mars - 40 €. Mandat 1948, restaurant B, déjeuner de travail du 6 mars - 36 €. Mandat 1983, restaurant B, déjeuner de travail du 14 mars - 17 €. Mandat 2198, restaurant B, déjeuner de travail du 25 mars - 57 €. Mandat 2629, restaurant B, déjeuner de travail du 28 mars - 48 €. Mandat 5921, restaurant A, déjeuner de travail du 1<sup>er</sup> mars - 119 €. Mandat 7964, restaurant B, déjeuner de travail du 15 mars - 62 €. Mandat 7963, restaurant B, déjeuner de travail du 29 mars - 39 €. Ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs les élus, de l'opposition comme de la majorité, ce type de comportement ça suffit. Il y en a marre ! La Mairie n'est pas précisément un open bar sur lequel on peut se servir et cela doit cesser. Et cela a cessé. »*

**Monsieur le Maire** reprend : « *Et cela a cessé. Monsieur Haurie vous aurez la parole quand je vous la donnerai. Je souhaite répondre à un certain nombre de points. Nous avons nous même organisé un séminaire des élus samedi dernier dans l'auditorium de la médiathèque. Il n'y a pas eu de déjeuner. Il n'y a pas eu de facture. Ce séminaire n'a rien coûté aux pessacais, absolument rien. Lorsqu'on veut faire de la transparence, et nous avons fait de la transparence, table ouverte dans les restaurants pessacais c'est terminé. C'est transparent ça. Ce n'est pas caché. Lorsque j'entends les chiffres que vous mentionnez, lorsqu'on regarde les dîners privés par exemple au Château Cazalet sur l'année 2012, il y a eu : 26 janvier 2012 - 3 200 €, 15 février 2012 - 446 €, 13 mars 2012 - 461 €, 16 mars 2012 - 579 €, 2 octobre 2012 - 510 €, 12 novembre 2012 - 449 €, 11*

décembre 2012 – 2 012 €. Tout ça a été vu, tout ça est précis, tous ça est comptable. Ce genre de manipulation de la vérité qui fait qu'on déguise sous des apparences de sobriété des habitudes de « vivre aux frais de la princesse », pour être clair, est quelque chose qui ne peut pas durer. Ces choses sont totalement exclues dans la municipalité actuelle. Quand je parlais de transparence, c'est sur les comportements individuels où rien ne doit être caché, contrairement à ce qui était fait jusqu'à présent, et où tout est affiché. Sur les éléments plus collectifs, c'est à dire que des éléments de notre politique, c'est la même transparence que nous voulons mettre en œuvre.

Par rapport à toutes les questions que vous avez posées, je vais pouvoir apporter un certain nombre de réponses. Toutefois, avant d'apporter ces réponses et la conclusion du débat d'orientations budgétaires, Monsieur HAURIE, je vais vous accorder à nouveau la parole. »

**Monsieur HAURIE** déclare : « Nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires dont les dépenses de fonctionnement de la commune sont supérieures à 58 M€. et vous venez de nous débiter une litanie de notes dont une partie simplement représente les frais de cabinet. Par parenthèse, vous saurez nous dire l'évolution du personnel de Cabinet que vous ne nous avez toujours pas présenté. Dans le souci de transparence ! Donc, singulièrement, la précédente municipalité aurait été dispendieuse, aurait pratiqué la gabegie, et se serait goinfrée, gavée, au frais du contribuable pessacais. Si jamais c'est le cas, saisissez le juge et, avec vous, nous saisissons le juge. Avec vous. Si de telles pratiques étaient tellement répréhensibles qu'elles mettent en cause la probité de qui que ce soit, alors, avec vous, nous la mettrons en cause. Mais tel n'est pas le cas. Et vous le savez. Ce n'est pas en nous listant des repas, dont on peut dire avec qui ils ont eu lieu, c'est marqué, vous savez, comme nous, que les acquisitions dont vous faites état servaient aux fêtes et manifestations de la commune. Vous le savez comme nous. Mais si ce n'est pas le cas, encore une fois, on sera à vos côtés pour exiger transparence et vérité. Ceci étant, ce n'est pas en allant à toute vitesse chercher au fond du Cabinet, comme vient de le faire votre Directeur de Cabinet, les notes que Mme MAGNIER vient de nous lire, ce n'est pas en faisant ça que vous allez cacher la cruelle indigence, encore une fois, de la présentation que vous venez de nous faire et que vous allez cacher le fait que vous n'êtes pas capables de nous présenter un débat correct au point de plagier les journalistes de la Gazette des Communes qui, par parenthèse, seront heureux de l'apprendre. De toute façon, ce qu'on vous souhaite, Monsieur le Maire, c'est que les augmentations dont vous vous êtes dotés vous servent à payer ces restaurants. 700 000 €, rappelons-le. C'est à dire le coût d'une classe maternelle, par exemple. Donc, revenons au débat d'orientations budgétaires. Précisez-nous ce qu'on vous a demandé de nous préciser. Précisez-nous quelles économies vous allez réaliser sur les salaires du personnel. Précisez-nous quels postes vont être supprimés. Précisez-nous quels services vont manquer à la population pessacaise. Précisez-nous le niveau d'endettement de la commune dans 5 ans. On vient d'entendre, mais vous ne nous l'avez pas dit dans la délibération, on le sait là, maintenant, que vous allez multiplier par 7 la dette pessacaise. C'est ça l'annonce importante de ce soir. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Très bien, c'est une annonce qui fera l'effet d'un pétard mouillé parce que vous ne savez manifestement pas calculer. Puisque lorsqu'on vous dit que le désendettement aujourd'hui est possible en 2 ans, qu'on se limitera à 7 ans. Et bien, 7 divisé par 2 cela ne fait pas 7 mais 3,5. Ce qui montre bien que vous cherchez systématiquement à noircir le tableau et que vous n'êtes pas capable de faire une simple division.

Concernant les augmentations des indemnités, on va en finir là-dessus. Il se trouve que la diminution des frais de Cabinet que nous vous présenterons lors du prochain budget sera nettement supérieure à ce que l'augmentation des indemnités coûte. Ce qui montre bien que votre débat, votre hargne sur le sujet n'a strictement aucun appui.

Vous dites que vous seriez à nos côtés si nous devons déferer les dépenses injustifiées au juge. Il se trouve que la manière dont elles ont été rédigées, dont elles ont été payées, y compris après vérification de la chaîne comptable publique, il se trouve que ces dépenses

sont moralement détestables mais elles ne sont pas pénalement condamnables. Cela vous le savez bien. C'est vous qui vous placez tout le temps sur l'aspect moral en donneur de leçon et en professeur de déontologie et d'éthique.

Je pensais, sans doute naïvement, donner la parole à Madame MAGNIER pour répondre à l'ensemble des questions et je me serais contenté de conclure. Mme MAGNIER devait présenter un certain nombre de points techniques. Aucune de vos questions ne concernent des points techniques.

Par conséquent, je vais passer directement à la conclusion. Monsieur SARRAT, vous exprimez une opposition nette au parti socialiste actuellement au pouvoir. Je trouve que c'est intéressant de savoir que vous avez une distance vis à vis d'un pouvoir que vous avez contribué à mettre là où il est. Vous dites que la baisse des dotations c'est la continuité. Ça n'est pas la continuité. La continuité cela aurait été qu'on en reste à la diminution de la dotation qu'on avait connue en 2014 à hauteur de 460 000 €, et que, dans le rapport d'orientations budgétaires de l'année dernière, la majorité précédente qualifiait de forte baisse. 458 000 € tel que c'était prévu, 468 000 € dans les faits. Que devons-nous dire lorsqu'on perd en plus de ça 1,2 M€ ? Et lorsqu'on s'apprête à perdre au total, si la DSU est maintenue, près de 4 M€ et si elle ne l'est pas près de 6 M€. Que devrions nous dire dans ces conditions ? La diminution des dotations de l'État aux collectivités locales, et plus particulièrement, à la ville de Pessac, cette diminution est sans précédent. Et contrairement à ce que vous disiez, Monsieur HAURIE, lors du dernier conseil municipal, à savoir que nous n'ignorions pas qu'il y aurait cette diminution. Je m'inscris en faux puisque les annonces officielles sur le rythme et le niveau des baisses de dotations ont été faites par Manuel VALLS, Premier Ministre, à la sortie du Conseil des ministres le 16 avril dernier, soit après les élections municipales et donc après la campagne.

Vous parlez également des dépenses de personnel, Monsieur SARRAT. Je tiens à souligner le fait que nous garantissons, ce que j'ai toujours dit au personnel, en CTP, en Assemblée générale du personnel, le maintien du régime indemnitaire du personnel et également les politiques promotionnelles telles qu'elles existaient jusqu'à présent. Chacun aura le droit à une évolution de sa carrière et à un maintien de sa rémunération tels qu'il pouvait l'espérer dans le système précédent. En revanche, ce que nous ne garantissons pas ce sont effectivement les effectifs. Là, il faut être clair. Je l'ai déjà dit. Nous retravaillerons sur les redéploiements, nous travaillerons grâce à la mutualisation avec les services de la CUB et les autres villes sur des rationalisations de nos dépenses. Ça n'est pas concentré sur les catégories C, puisque, je vous le rappelle, nous avons fait le diagnostic que la pyramide hiérarchique était particulièrement atypique. Là où on s'attend à trouver une pyramide on a un sablier. Je le maintiens. Cela fait partie des choses qui sont quand même assez surprenantes. Donc, il est évident que nous aurons à rationaliser un certain nombre de fonctions et ce n'est pas quelque chose qui se décrète en 5 minutes. J'ai été DRH, il n'y a pas si longtemps et je sais que ça prend du temps. Nous avons commencé à engager ce travail et il ne se fera certainement pas auprès des personnels qui sont au contact du public et en tout cas pas concentrés sur les personnels de catégorie C comme vous feignez de le croire et de le craindre.

Madame CURVALE, vous aussi, je vois que vous vous inscrivez dans l'opposition au Gouvernement, et je suis ravi de l'apprendre. Je ne sais pas exactement si vous êtes avec, si vous êtes contre. Parce que selon les cas les Verts ont des évolutions qui peuvent paraître un petit peu opportunistes. Vous dites et vous appelez de vos vœux que les investissements doivent être là où ils seront les plus productifs. Je ne peux que souscrire. C'est bien notre objectif. Et, nous avons malheureusement beaucoup de passif à rattraper en terme d'investissement. Nous avons fait campagne sur le sujet et les Pessacais ont su à travers leur vote montrer que la gestion passée n'était plus de mise. Je parle de l'efficacité des investissements telle que l'ancienne mandature les a montrés, est effectivement particulièrement faible. Les équipements publics que nous connaissons sont des équipements qui sont en quantité et en qualité insuffisants. Le domaine du sport est flagrant, celui des écoles, également. Par contre on a fait une magnifique place de la V<sup>ème</sup> République pour un coût cumulé de 11 M€ soit l'équivalent d'une année complète

d'investissements. Payée par la CUB, mais la CUB aurait mis cet argent ailleurs. Cet argument est éculé. C'est un ensemble d'investissements au profit des Pessacais qu'il nous faut voir. C'est à dire les investissements tant de la Ville, payés sur ses fonds propres, que ceux seulement faits par la CUB au profit des Pessacais. Et c'est bien d'ailleurs le débat qu'on a eu sur SAVE. Si on arrête SAVE on récupère l'argent qu'on devait y mettre mais on récupérera une partie également, diminuée de ce que cela nous coûtera comme dédit, de ce que la CUB devait donner. Et on a présenté ça en conseil d'administration de la société d'économie mixte à laquelle vous participez, Monsieur DUBOS, et vous savez très bien qu'on chiffre à environ 1,5 M€ le coût total du dédit. On est très, très loin des 41 M€ d'investissement. Arrêtez de faire passer cela pour quelque chose qui coûterai plus cher d'arrêter que s'il avait été réalisé. La malhonnêteté est à tous les étages dans les chiffres que vous présentez mais il convient de redresser de temps à autres les tords.

En fait, lorsque vous dites « on ne fait que maintenir le niveau sur le plan thermique de ce qui avait été mis avant », vous reprochez de ne pas obtenir auprès de nous ce que vous n'avez pas réussi à obtenir auprès de vos propres alliés quand vous étiez dans la majorité. Je trouve ça assez extraordinaire et je comprends la manœuvre mais elle est assez grossière.

Vous parlez aussi du gel des montants des subventions aux associations. Mais ces montants ont été gelés pendant toute la mandature précédente. Nous l'avions effectivement dénoncé mais on n'était pas dans la situation de diminution des dotations de l'État que nous rencontrons aujourd'hui. Et pendant la mandature précédente, on a augmenté les impôts alors que nous ne les augmentons pas. Donc il y a là-aussi une présentation qui me paraît totalement partielle. On est dans un débat vous avez le droit d'avoir vos partis pris et j'ai le droit de les combattre.

Je vais quand même dire un mot sur les trois interventions qui ont suivies et qui sont confondantes. Autant il peut y avoir une opposition dans ce que vous dites, Monsieur SARRAT et Mme CURVALE, autant dans ce que les trois orateurs suivants ont pu développer j'ai été confondu. Je ne savais pas si nous étions face à des amnésiques ou à des faux ingénus. J'aurai presque voulu dire à la fin, tellement l'exercice était formellement réussi, « Merci pour ce moment ! »

J'ai noté un certain nombre de points qui sont ni plus ni moins que du dénigrement, peut-être même de la diffamation. Lorsqu'on parle de plagiat, et on n'est pas dans l'exercice de soutenance d'une thèse, Madame TOURNEPICHE, on n'est pas au moment où face à des étudiants, parce que manifestement vous confondez votre rôle de conseillère municipale et de professeur d'université, vous dites la page 3 paragraphe 2 je l'ai trouvée dans un livre d'il y a 50 ans sur le sujet. Nous sommes confondus face à des procédés aussi faibles, aussi mesquins. Décidément, la mesquinerie est la marque de fabrique de cette opposition. Mesquin pour deux raisons. Le premier niveau c'est d'accuser la municipalité de plagiat et la deuxième c'est de ne pas reconnaître, et cela a été collectif, à l'adjointe aux Finances le fait d'avoir réalisé tout son travail d'analyse seule, d'avoir fait l'ensemble de sa présentation seule, avec l'aide bien sûr des services, mais de l'avoir faite de bout en bout. Quant à la rédaction des délibérations, c'est là que je parle de faux ingénus comme il y avait de faux dévots à l'époque de Molière qu'on appelait des Tartuffes, à ce niveau là lorsque je vois qu'après avoir été tellement longtemps dans la majorité vous feignez d'ignorer que les délibérations sont rédigées par les services et seulement revues par les élus. Je suis confondu devant une telle malhonnêteté, devant une telle mesquinerie, encore une fois.

Sur ensuite le fond, parce qu'on ne peut pas aller plus loin, Monsieur HAURIE ignore beaucoup de choses manifestement. Ce n'est pas un DOB qu'on aurait du vous présenter mais vous acheter une paire de lunettes. Pour parler utilement des sujets qui sont présentés en conseil municipal, faudrait-il encore que vous daigniez, Monsieur HAURIE, quitter Paris de temps à autres pour venir en commission. Lorsqu'en commission est présenté le DOB, que vous n'y êtes pas alors que vous en êtes membre, je trouve que c'est un peu fort de réclamer plus de transparence. Cette habitude vous l'aviez déjà eu lorsque vous étiez à la majorité. Lorsqu'on prétend avoir signé la charte ANTICOR et qu'on se contente systématiquement, et conseil municipal après conseil municipal, de dénigrer les

personnes sans vous attacher au fond, sincèrement vous n'êtes pas digne, vous, d'avoir signer cette charte. Je mesure mes mots.

Alors je vais répondre aux questions que vous avez formulées. Vous dites que nous n'avons pas présenté le montant des investissements et leur financement. Vous dites que nous restons dans le flou et que les années précédentes la majorité à laquelle vous apparteniez était particulièrement claire. Je vais lire quelques extraits du rapport d'orientations budgétaires de l'an dernier. Il ne suffit pas d'en disposer il faut le lire et s'en imprégner. Vous nous dites que dire que les investissements seraient de l'ordre de 10 à 12 M€ est peu clair. L'an dernier vous disiez « l'enveloppe globale d'investissement sera de l'ordre de 10 à 11 M€ ». C'est beaucoup plus précis effectivement. Je vous l'accorde.

Vous dites qu'on n'est pas précis sur les investissements courants parce qu'on dit 5 à 6 M€. L'an dernier : « les investissements seront proposés à 5 à 6 M€. C'est vrai que c'est précis. Sans doute y a-t-il une vision différente quand on est à votre place ou à la notre.

Vous dites qu'on promet la sobriété et que ce sera particulièrement dur. L'an dernier sur les dépenses de fonctionnement, vous disiez « avec une tendance confirmée à la raréfaction de la ressource, la Commune doit engager une rupture dans la gestion et dans la maîtrise de ses dépenses de gestion courante et les faire baisser. » Qu'est ce qu'on dit d'autre ? Sachant que, quand vous le disiez, il n'y avait pas eu les annonces d'économies drastiques que nous avons à réaliser. Vous les ignoriez et nous aussi.

A l'époque, vous écriviez « une baisse des crédits de fonctionnement des directions doit être engagée de l'ordre de 3% ». C'est la même chose que nous sommes contraints de faire. Et quand vous vous le faisiez c'était de la vertu et quand nous nous proposons de faire le même rythme d'économie on va faire peser sur l'ensemble des citoyens pessacais une contribution insupportable et injuste. Là-aussi on voit que le point de vue est intéressant à observer.

Vous dites que nous faisons le choix de la stagnation, du manque d'ambition alors qu'aujourd'hui nous faisons le choix de la mutualisation avec la CUB, et nous nous engageons résolument dans ce sujet avec les trois objectifs que j'ai donnés, proximité, réactivité et efficacité. Ces trois éléments sont au cœur de notre action. Et nous devons faire la chasse aux dépenses injustifiées. On a commencé. Cela a compensé et au-delà l'augmentation des indemnités que vous ne cessez de rappeler. Mais nous avons également une série d'autres sujet pour faire des économies que nous vous présenterons au budget primitif le mois prochain et le débat d'orientations budgétaires n'a jamais été l'occasion de donner les chiffres précis. On dit qu'on n'augmentera pas les impôts. On dit qu'on investira et on donne la manière dont on va pouvoir le faire et le financement de ces investissements à la page 14 du document. Vous avez tous ces éléments là, donc lisez-les ou du moins essayez de les comprendre si manifestement ce n'est pas à votre portée. Vous vous ferez expliquer par un journaliste de la Gazette des Communes, je suis sûr qu'il n'y aura pas de problème. Ensuite sur le fait de parler de l'opacité avec laquelle nous présenterions les éléments budgétaires. Nous avons, nous, l'ambition de réaliser des économies parce que tout simplement on n'a pas le choix. Et vous auriez été à notre place, vous n'auriez eu que le choix d'augmenter les impôts et de faire des économies dans les niveaux que nous nous apprêtons à réaliser sans doute avec une ambition en terme d'investissement qui était moindre puisque cela ne faisait pas partie du cœur de votre programme électoral.

Sur les rythmes scolaires, vous dites à Bordeaux cela coûte moins cher par enfant. A quel prix ? Ça n'est pas le même niveau, nous on a repris strictement après la concertation ce qui avait été prévu par votre majorité et qui d'ailleurs soit dit en passant n'était pas financé pour 2015. Sur Bordeaux, il y a eu une réduction de ce qui avait été prévu et Alain JUPPE l'a parfaitement justifié après les élections en disant que le coût prévisionnel des investissements pour 15 000 enfants était insupportable pour la commune. Il a doublé ça du fait que les activités sont payantes. La garderie est payante à partir de 16h puisque les activités s'arrêtent à 16h. Nous, il n'y a pas ce paiement donc c'est normal qu'on ait un coût net élevé. Comparez à Mérignac. Si j'en crois ce que j'ai lu dans les journaux, Mérignac annonce un coût net de 2 M€. Renseignez vous, ce sont vos amis politiques, je

crois. Vous verrez bien que ce qu'on annonce, nous, comme prix est directement issu de votre projet et je vous en laisse la paternité au vue de la réussite que ça semble être. Nous avons un coût net de plus de 2 M€, brut 1,5 M€ avec la réduction liée à la CAF et au fond d'amorçage on doit arrivé aux 2 M€. Oui, 1 M€ en net, 1,2 M€. De toute manière, ça n'est que du prévisionnel. Monsieur DESPUJOLS, on est sur le rapport d'orientations budgétaires. Est-ce que vous vous avez en conseil municipal donné des chiffres précis sur la réforme des rythmes scolaires ? Jamais, absolument jamais. Mais on est dans la même situation. On le dira quand on l'aura réalisé. Ce n'est pas le compte administratif, c'est le débat d'orientations budgétaires. Ça n'est même pas le budget primitif. Au moment du budget nous vous apporterons un chiffre précis. Il n'aura de valeur que dans la prévision. Il devra être corrigé des réalisations une fois que nous aurons passé une première année.

Nous avons fait passer la restauration du mercredi possible pour tous les enfants pessacais. Vous ne l'aviez pas prévu. De fait c'est quelque chose qui est utilisé, qui est apprécié par ceux qui en bénéficient. C'est notre choix, tout à fait. Nous l'assumons, comme d'ailleurs tout ce que nous faisons depuis le début du mandat. Sauf l'application des rythmes scolaires qui n'était pas mon choix, clairement. Mais il se trouve que dans la précipitation où nous trouvions juste après les élections, j'ai souhaité avec Emmanuel MAGES, nous avons souhaité proposer, en catastrophe après un décret paru le 8 mai, une alternative qui n'a pas été rejetée massivement puisqu'un tiers des conseils d'école n'étaient pas pour l'application de votre réforme. Mais, les autres ont été inquiets du fait de la précipitation. Donc, nous ferons une évaluation, financière, pratique, organisationnelle. Elle commencera avant la fin de cette année civile pour ce qui concerne le personnel municipal. Parce que là-aussi la manière dont vous avez prévu les choses, il y a des charges de travail qui semblent insupportables à toute une série de personnel. Il y avait des remarques de la part du personnel sur le sujet. Vous en avez tenu compte ? Absolument pas.

Le côté donneur de leçon après avoir été dans la majorité et avoir créé les conditions de ce que nous avons trouvé en arrivant, est particulièrement amnésique pour le moins et est particulièrement insupportable pour la démocratie que vous appelez systématiquement de vos vœux.

J'aurais souhaité au vue de l'effort de précision, pédagogique, qu'à fait Madame MAGNIER pour ce débat d'orientations budgétaires, que vos remarques soient à la hauteur de ce travail. Vous vous attachez systématiquement à la forme et vous ne trouvez pas à critiquer le fond. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « *Madame TOURNEPICHE, vous doutez de mes convictions ou de ma capacité à analyser la situation ? Le sujet de fond c'est quand même ça. Vous en doutez ? Ce qui compte pour moi, c'est de s'attacher au véritable problème. Un des axes majeurs de ce débat d'orientations que nous avons présenté, qui était, contrairement à ce que vous collectivement avez dit, de pouvoir maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est juste exactement et très en lien avec une des conclusions de l'audit qui laissait apparaître en tout cas sur la mandature 2008/2013 que ces mêmes dépenses de fonctionnement avaient progressé à un rythme annuel de 2,9 %. Le premier geste fort que nous marquons dans ce débat d'orientations budgétaires c'est de les ramener à 1,5 %. Pensez-vous qu'on peut se présenter comme ça dans un hémicycle, en tant qu'adjoint au Maire aux Finances, et débattre sans avoir de convictions ? Vous avez fait un procès sur la forme en émettant des doutes sur le fait que nous puissions répéter des phrases sans se poser de questions. Je pense que c'est vraiment un mauvais procès. J'aurai pensé ce soir que nous aurions véritablement eu des questions techniques, un débat d'orientations sur le fond. Une fois de plus vous faites un procès sur la forme à défaut d'avoir d'autres arguments sur le fond. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Je comprends, Madame MAGNIER, votre indignation face à cette mise en cause quand je sais pour avoir reçu l'ensemble des documents que vous m'avez transmis au fur et à mesure de votre préparation de ce conseil, le soin que vous avez apporté à réaliser l'ensemble de ce power point personnellement, précisément, en*

*cherchant vous-même l'ensemble des données. Je trouve que cette mise en cause est effectivement assez indigne. »*

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires pour 2015 et de la tenue des débats qui ont suivis cette présentation.

**aff n°DEL2014 364 : Exercice 2014 - Répartition n°5 des crédits de subventions**

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions pour un montant de 169 182,62 € conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui déclare : « *Cette délibération présente effectivement une liste d'associations qui interviennent au niveau des ateliers éducatifs et indique le montant de la subvention attribuée à chacune.*

*Cependant cette délibération renvoie à la délibération n°15, relative à la convention cadre passée avec ces associations.*

*Nous n'y trouvons aucun élément nous permettant de comprendre les bases de calcul du montant des subventions allouées. Quels en sont les critères et les règles d'attribution qui expliquent les montants indiqués ?*

*Nous vous remercions de bien vouloir nous apporter ces précisions. Nous voterons toutefois cette délibération. »*

**Monsieur le Maire** déclare qu'une réponse sera apportée au moment de la délibération n°15.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 365 : Adhésions de la Ville de Pessac à diverses associations - Cotisations**

La Ville de Pessac peut adhérer à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la commune.

Suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il convient d'approuver les adhésions aux associations conformément au tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal :

- approuve les adhésions aux différentes associations conformément au tableau annexé à la délibération

- autorise le versement des cotisations,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ces adhésions

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui déclare : « *Nous sommes tout à fait favorables à l'adhésion de la ville à diverses associations. Nous aurions cependant souhaité qu'à cette délibération soit jointe la liste des associations auxquelles la ville n'adhère plus, mais également la liste des nouvelles associations auprès desquelles la ville devient adhérente, accompagnée simplement d'un bref motif d'explication. Nous nous abstenons sur cette délibération. »*

**Monsieur le Maire** répond : « *Nous vous ferons parvenir cette liste dans les prochains jours, ainsi que nous en faisons la demande sur les mêmes fondements à l'ancienne majorité, et selon les modalités qui nous étaient proposées à l'époque. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**aff n°DEL2014\_366 : Convention de groupement de commandes pour la passation de marchés pour l'équipement et la maintenance d'un parc de photocopieurs**

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville et le CCAS de Pessac proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics ayant pour objet l'équipement et la maintenance d'un parc de photocopieurs. La Ville et le CCAS de Pessac entendent constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport. Ainsi, la ville de Pessac est désignée coordinateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement. La Commission d'appel d'offres sera celle de la Ville de Pessac, coordinatrice du groupement.

La convention constitutive a été approuvée dans les mêmes termes par le Conseil d'Administration du CCAS de Pessac lors de sa séance en date du 7 octobre 2014.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Pessac et le CCAS de Pessac et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Pessac et le CCAS de Pessac,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_367 : Nettoyage des établissements à vocation culturelle, associative et sportive de la Ville de Pessac - Avenants n°1 aux marchés 10096A, 10109, 10096C, 10096D, 10096E et avenant n° 2 au marché 10096F**

Le Conseil Municipal du 10 novembre 2010 a attribué les marchés de nettoyage suivants :

- Lot 1 : Centre culturel associatif Jean Eustache et château Cazalet de la Ville de Pessac, Groupe APR 33160 Saint Médard en Jalles pour un montant annuel minimum de 5 000,00 € H.T., marché n° 10096A du 29/11/2010 ;
- Lot 3 : Médiathèque Jacques Ellul, ATMOS PROPLETE 33600 Pessac pour un montant annuel minimum de 35 000,00 € H.T., marché n°10096C du 29/11/2010 ;
- Lot 4 : Salle le Galet ATMOS PROPLETE 33600 Pessac pour un montant annuel minimum de 4 400,00 € H.T., marché n°10096D du 29/11/2010 ;
- Lot 5 : Maison municipale Frugès Le Corbusier Groupe APR 33160 Saint Médard en Jalles pour un montant annuel minimum de 2 000,00 € H.T. , marché n°10096E du 29/11/2010 ;
- Lot 6 : Salles à vocation sportive Groupe APR 33160 Saint Médard en Jalles pour un montant annuel minimum de 9 975,00 € H.T., marché n°10096F du 29/11/2010 ;

Par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010, le marché de nettoyage pour le lot 2 : Salles Bellegrave et le Royal a été attribué au Groupe APR 33160 Saint Médard en Jalles pour un montant annuel minimum de 10 850,00 € H.T., marché n°10109 du 06/01/2011;

Par délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2011 la signature de l'avenant n°1 pour le marché concernant le lot 6 a été autorisée avec le Groupe APR.

Une nouvelle procédure de consultation étant actuellement en cours pour assurer la continuité du service public, il y a lieu de prolonger les marchés jusqu'au 30 avril 2015 par avenants n°1 aux marchés 10096A, 10109, 10096C, 10096D et 10096E et un avenant n°2 au marché n°10096F.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 23 octobre 2014 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1 aux marchés 10096A, 10109, 10096C, 10096D, 10096E et l'avenant n°2 au marché 10096F avec les sociétés Groupe APR et ATMOS PROPLETE.

**Monsieur MARTIN** précise que le marché a été relancé dans l'été mais déclaré sans suite car il manquait une annexe dans le cahier des charges, annexe concernant la reprise du personnel. Donc, ces marchés sont prolongés jusqu'au 30 avril 2015 sachant que les titulaires viennent d'envoyer l'inventaire du personnel qui pourra donc être repris dans le nouveau cahier des charges.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 368 : Organisation des transports périscolaires desservant les accueils de loisirs pessacais - Avenants n°1 au marché 14032A et au marché 14032B**

L'organisation des transports périscolaires desservant les accueils de loisirs pessacais a été confiée par marché renouvelable n°14032A en date du 9 octobre 2014 à la société KEOLIS GIRONDE – 33166 ST MEDARD EN JALLES. Ce marché concernait des prestations de transports des élèves des établissements scolaires de Pessac sur les différents points d'accueil de loisirs répartis sur la Commune, tous les mercredis après-midis, après la fin du temps scolaire.

Après quelques semaines de fonctionnement, il s'avère que, au vu de l'effectif constaté des enfants, plus important que prévu, les prestations commandées se révèlent insuffisantes. Des réajustements avec des rotations supplémentaires ont dû être apportés aux dessertes mises en place pour ce marché. Le surcoût s'élèverait à 30 € HT par rotation soit un total de 150 € HT par jour de fonctionnement.

Par ailleurs, l'organisation des transports périscolaires desservant les accueils de loisirs pessacais a été confiée par marché renouvelable n°14032B en date du 24 juillet 2014 à la société KEOLIS GIRONDE - 33166 ST MEDARD EN JALLES. Ce marché concernait des prestations de transports pour le ramassage et les permanences pendant les petites et grandes vacances scolaires pour le Centre de Loisirs de Romainville.

Afin d'assurer des sorties sur la CUB, telles que Stade Nautique, cinémas etc..., il convient de mettre un bus à disposition du centre de Romainville la journée pendant les petites vacances scolaires. Le surcoût s'élèverait à 312 € HT le bus par jour de mise à disposition. Ces deux marchés sont des marchés à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 23 octobre 2014 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure les avenants n°1 aux marchés 14032A et 14032B avec la Société KEOLIS GIRONDE.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 369 : Indemnités de conseil du Trésorier Payeur de Pessac**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, du décret n°82-979 du 19 novembre 1982, et de l'arrêté en date du 16 décembre 1983, une indemnité de conseil peut être allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes par décision de leur assemblée délibérante.

Cette indemnité est versée en contrepartie de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur Philippe LE BRUMANT, Trésorier Payeur de Pessac. Cette indemnité sera versée au taux maximum tant qu'il sera en poste, dans les conditions déterminées à l'article 4 de l'arrêté précité.

Le Conseil Municipal approuve le versement de l'indemnité de conseil au taux maximum à Monsieur Philippe LE BRUMANT, Trésorier Payeur municipal.

**Monsieur le Maire** déclare que c'est très exactement la même délibération que celle prise par la majorité précédente.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_370 : Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et l'association Territoires et Innovation Sociale (ATIS)**

L'association ATIS a été créée en 2010, afin de favoriser l'émergence et le développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et plus largement sur le département de la Gironde.

Elle a, à ce titre, mis en place un dispositif dit "Fabrique à Initiatives", qui consiste à détecter des idées émanant de différents acteurs du territoire, susceptibles de donner naissance à une activité économiquement viable, répondant à un besoin non satisfait par les acteurs économiques existants, et s'inscrivant dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre d'une première convention pluri-annuelle d'objectifs, à fin 2013, 51 dossiers ont été étudiés, dont 26 ont été jugés suffisamment crédibles pour faire l'objet d'une étude de faisabilité. Dix activités ont effectivement vu le jour, générant 40 emplois sur différentes communes de la CUB ou en milieu rural.

A l'issue de quatre années d'existence et d'action d'ATIS et du dispositif "Fabrique à Initiatives", il apparaît pertinent de conclure une nouvelle convention et de concentrer l'appui financier de la commune sur l'accompagnement de projets qui s'implantent sur son territoire, tel que le projet de micro-crèche de Fontaudin, qui devrait entraîner la création de 5 emplois.

Cette nouvelle convention proposée pour les années 2014 à 2016 prévoit :

- pour l'année 2014, de maintenir la subvention à ATIS à hauteur de 25 000 € ;
- pour les années 2015 et 2016, de subventionner ATIS à hauteur de 1 500 € par emploi nouveau créé et pérennisé sur le territoire de la Commune dans le cadre d'un projet accompagné par ATIS. Cette subvention est plafonnée à 15 000 € par an.

De plus, Pessac étant adhérente de l'association ATIS, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la ville à son assemblée générale.

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention pluri-annuelle d'objectifs entre la Ville de Pessac et ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) pour la période 2014/2016,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,

- autorise le versement à ATIS d'une subvention de 25 000 € au titre de l'exercice 2014,
- désigne **Madame Sylvie TRAUTMANN** comme représentante titulaire de la ville de Pessac à l'assemblée générale d'ATIS et **Monsieur Jean-Luc BOSCH** comme représentant suppléant.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *Dans le journal des entreprises du 4 juillet 2014, vous déclariez Monsieur le Maire, je cite : « L'Économie Sociale et Solidaire c'est bien gentil mais cela ne s'autofinance pas ». Je vous laisse bien sûr l'entière responsabilité de cette vision archaïque de l'ESS qui trouve dans cette délibération une bien triste retranscription.*

*L'Économie Sociale et Solidaire pèse en effet à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux près de 10 % du PIB et de l'emploi, se situant à ce titre au niveau de la moyenne nationale. Elle représente plus de 2 500 entreprises qui produisent des richesses, et au-delà, du lien social et de l'innovation sur l'agglomération bordelaise. Cela représente plus 37 000 emplois, 2 700 employeurs, 2 400 dans les associations et 200 dans les différentes coopératives.*

*L'emploi dans l'ESS progresse de +11,4 % en 3 ans avec 3 375 emplois supplémentaires sur l'agglomération, c'est 2 fois plus que dans l'économie dite classique... Ce sont 32 941 salariés qui reçoivent 825 millions d'euros de rémunération brute.*

*Dans ce contexte, Pessac dispose d'une chance inouïe de disposer d'une structure comme ATIS sur son territoire. ATIS c'est une structure permettant de repérer les besoins et opportunités socio-économiques du territoire, en valider la pertinence, et accompagner le porteur de projet dans sa démarche de création. Un accélérateur de création d'entreprises connu et reconnu dans l'ensemble de la Région.*

*Depuis sa création en 2010, ce sont plus de 110 idées d'activités économiques et d'utilité sociale, 54 qui ont fait l'objet d'une étude d'opportunité et 10 entreprises sociales générant aujourd'hui près de 40 emplois.*

*On peut citer par exemple :*

- *Handi'Energie, lancé à l'automne 2012 le projet Handi'Energie regroupe des entreprises adaptées proposant des interventions dans la petite rénovation énergétique des bâtiments au service des collectivités territoriales, administrations publiques et entreprises.*

- *Agence Nounou – Crèche N Do. Le projet est une micro-crèche, portée par l'association Agence Nounou, proposant une offre d'accueil de dimension familiale (10 enfants maximum), favorisant le lien social entre les familles et l'épanouissement personnel des enfants, à destination des parents salariés de la zone présentant des contraintes horaires.*

- *Loc'Halle Bio est un groupe de producteurs de fruits et légumes bio de Gironde et des départements limitrophes, constitué en SCIC pour proposer une offre commune de produits locaux capable d'approvisionner le marché bordelais ; particulièrement les détaillants, les magasins spécialisés et la restauration collective.*

*ATIS mène une action à l'échelle métropolitaine qui mérite pleinement notre soutien car elle intervient sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine et contribue ainsi à développer l'ESS à l'échelle de l'agglomération ; c'est le cas à Blanquefort, Cenon, Mérignac, Bordeaux, Gradignan... Elle facilite aussi la mise en réseau des structures qu'elle contribue à faire grandir.*

*ATIS travaille en parallèle sur une cinquantaine de projets économiques d'utilité sociale à l'échelle du département de la Gironde.*

*A la place d'un soutien et d'un partenariat de confiance prenant pleinement conscience de l'utilité sociale de l'ESS, comme le fait la communauté urbaine de Bordeaux, vous nous proposez une convention où ATIS serait vu comme un commercial rétribué à la commission, 1 500 € par emploi créé sur le territoire plafonné à 15 000 €, soit une baisse de 10 000 € par rapport à la convention précédente à partir de 2015. Des conditions bien loin des sommes prévues dans le cadre du plan de revitalisation ou du Plan Social pour l'Emploi où un emploi créé peut rapporter entre 4 000 € et 10 000 € à la société en charge de la reconversion ou du placement.*

*Enfin quelle erreur Monsieur le Maire de penser l'emploi dans une logique localo-locale.*

*Savez-vous que bien moins de la moitié des Pessacais travaillent sur la commune de Pessac ? La notion même de préférence locale a de quoi inquiéter...  
Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *J'avais prévu d'intervenir par rapport au site des Échoppes et vous avez déjà répondu en partie tout à l'heure.*

*Pour faire suite à l'intervention de Gérard DUBOS par rapport à ATIS. En effet, un projet de site consacré à l'Économie sociale et solidaire aux Échoppes avait été envisagé. Des études avaient été faites et devaient se continuer avec des réunions rassemblant les différents décideurs.*

*Or là, pour les années 2015 et 2016 en baissant la subvention d'ATIS, sachant que les Cafés Michel sont à l'étroit dans leurs locaux, cela met sérieusement en péril l'avenir de ce site qui devrait être consacré à l'Économie sociale et solidaire. Nous savons, aussi, que des projets analogues sont en étude sur la ville de Bordeaux mais cette ville n'a pas vocation à accueillir tous les projets de la CUB.*

*Que comptez-vous faire pour donner une suite à ce projet ou alors envisagez-vous autre chose sur ce site ? »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame TRAUTMANN** qui répond : « *Monsieur DUBOS, vous me faites un vrai procès d'intention, puisque vous connaissez parfaitement mon attachement aux structures de l'insertion par l'activité économique. Si par hasard, ce n'était pas le cas, vous pouvez vous rapprocher d'un certain nombre de personnes, le Président du GARIE (Groupement Aquitain de l'Insertion par l'activité économique), celui d'ENVIE GIRONDE ou encore le Directeur du CRCE GEIQ d'Aquitaine qui regroupe les douze GEIQ aquitains. Et je ne cite que quelques structures de notre territoire. Puisque vous aimez les chiffres, on va en parler. Vous nous reprochez ces 15 000 €. Mais, il se trouve que la CUB ne verse déjà que 30 000 €, Pessac verse 25 000 € et que Mérignac n'en verse que 10 000. je ne vois pas quelle est la logique par laquelle il faudrait que Pessac verse plus que Mérignac.*

*Concernant le projet de la cité de l'ESS, je parlerai volontiers d'un renoncement puisque lors de ma première rencontre avec le Directeur d'ATIS, il a bien évoqué devant nous ce fameux projet de cité ou de pôle d'Économie sociale et solidaire sur le site des Échoppes. En fait, deux obstacles se sont interposés. Le premier, c'est le coût de la remise en état des locaux, ce site ayant été délaissé au niveau de son entretien depuis des années. Le second, c'est le fait que le projet de PTCE, c'est à dire Pôle Territorial de Coopération Économique, présenté par ATIS dans cet objectif, n'a pas abouti. C'était la réponse à un appel à projet et donc, la réponse n'a pas été favorable. »*

**Monsieur le Maire** conclut : « *Monsieur DUBOS, vous avez cité, mais de manière incomplète, l'interview que j'avais donnée au Journal de l'Entreprise, en présence de Sylvie TRAUTMANN. La question était « Allez-vous mener à son terme le projet des Échoppes dédié à l'Économie sociale et solidaire ? Ma réponse était « l'économie sociale et solidaire c'est gentil mais ça ne s'autofinance pas. Les dotations budgétaires sont en baisse et nous devons réaliser des choix. » Voici ce que j'avais déclaré exactement. Je n'avais pas traité par dessus la jambe l'ESS. J'ai considéré qu'on doit faire des choix. L'ESS peut avoir des demandes mais elle n'a pas forcément les financements nécessaires.*

*Monsieur SARRAT, vous avez dit qu'il y avait des études qui avaient été menées. Oui, la majorité précédente était très forte pour mener des études, un peu comme la CUB, d'ailleurs, sous la mandature précédente aussi. Des études, on en avait mais toujours des études. Mais le problème, c'est qu'à un moment il faut passer à l'acte. Des études vous en faites beaucoup, sans doute est-ce pour cela que vous ne quittez pas l'université, mais il convient aujourd'hui que nous passions à l'action. On va parler tout à l'heure de la salle de Bellegrave, le projet version initiale qui a été abandonné par votre majorité avait déjà coûté en études 500 000 €. On veut rompre avec cette logique si on pense qu'on n'aura*

*pas l'argent pour réaliser quelque chose vaut mieux arrêter avant d'avoir mené des études trop dispendieuses et à plus forte raison lorsque l'appel à projet n'a pas été concluant. Vous dites qu'on serait dans une logique localo-locale, que vous réfutez, en terme d'emploi. Je suis désolé mais les impôts ils sont localo-locaux. On reçoit des impôts de la part des Pessacais. Ce qui pourrait permettre d'avoir une perspective plus large, à savoir les dotations de l'État, diminue. Donc, on a intérêt à se recentrer sur le localo-local. Je reconnais bien là la générosité traditionnelle socialiste avec l'argent des autres. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**

**aff n°DEL2014 371 : Cité des Métiers - Dénomination d'une voie nouvelle**

Dans le cadre de la construction du bâtiment d'Aquitaine Cap Métiers, une voie nouvelle est créée permettant la desserte de l'ensemble du site de la Cité des Métiers. Cette voie desservira également à terme la station Tram en cours de construction puis le Parc Relais Tram.

Le Conseil Municipal décide de dénommer cette voie : allée Alice HELIODORE GALLIENNE, poétesse, femme de lettre avec une très forte personnalité, décédée dans la misère en 1966 et enterrée à Pessac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014 372 : Subvention à l'Agence d'Urbanisme (a'urba) en application de la convention cadre de 2002**

L'ensemble des missions confiées à l'a'urba se décline dans un programme partenarial adopté par les instances de l'agence et les collectivités. Ces missions sont définies comme suit par l'article L 121-3 du code de l'Urbanisme :

- suivre les évolutions urbaines,
- participer à la définition des politiques d'aménagement, de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale,
- préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Pour l'année 2014, il a été proposé à l'Agence d'Urbanisme, pour compléter la réflexion menée par la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), de poursuivre les études en cours afin de disposer d'un niveau de connaissance nécessaire à la construction d'une politique patrimoniale s'appuyant sur une stratégie globale de valorisation et de préservation du patrimoine urbain, naturel et paysager de la commune.

Il s'agirait, notamment, pour l'agence de continuer à travailler sur la trame verte et bleue communale, en complémentarité avec la charte paysagère réalisée par l'a'urba en 2006 tout en s'appuyant sur les différentes démarches menées par la Ville de Pessac en matière de biodiversité.

Par ailleurs, dans le cadre de la demande d'inscription à l'UNESCO de l'œuvre de Le Corbusier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité, engagée dès 2010, la Ville de Pessac a sollicité le concours de l'agence pour élaborer une stratégie de gestion pour la Cité Frugès construite en 1924. En effet, Pessac, comme onze villes françaises, accompagnées par le Ministère de la Culture et la Fondation Le Corbusier, présente un dossier de candidature d'inscription de l'œuvre de Le Corbusier au patrimoine mondial. La cité Frugès constitue l'un des 17 éléments de cette proposition d'inscription de l'œuvre

architectural de Le Corbusier comme contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne. Enfin, l'a'urba accompagne la ville sur l'insertion de certains projets sur le territoire. Il convient d'attribuer une subvention à cet organisme au vu de la programmation annuelle. Le montant de cette subvention pour 2014 s'élève à 20 000 €.

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention annuelle déterminant la subvention allouée et l'échéancier correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,
- approuve le versement de la subvention de 20 000 € et le programme d'études.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « *Je profite de cette délibération pour souligner l'intérêt et la qualité du travail réalisé par cette agence que ce soit sur la Charte paysagère, la trame verte et bleue communale. Nous souhaiterions vous demander où en sont les études sur le périmètre de prise en considération de Magonty ou encore celle sur le secteur de Chappement – Lucildo.* »

**Monsieur CAPOT** répond : « *Vous avez évoqué les trames bleue et verte dont les éléments techniques ont été élaborés par l'a'urba et qui ont vocation à être inscrits dans le Plan local d'urbanisme dans le cadre de sa révision. Nous avons eu l'occasion de valider le projet de plan de gestion du document destiné à l'œuvre de Le Corbusier. S'agissant des études Chappement - Lucildo et Magonty, elles sont aujourd'hui en cours et n'ont pas trouvé d'aboutissement.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Madame TRAUTMANN quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur le Maire.

**aff n°DEL2014\_373 : Construction du Complexe sportif de Bellegrave - Lancement de l'opération - Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse - Appel à candidatures - Composition du jury**

La Ville de Pessac compte actuellement 10 000 licenciés sportifs et plus de 15 000 pratiquants réguliers.

Un diagnostic effectué en mai 2013 par la Société ISC a mis en évidence :

- des défaillances importantes liées à la vétusté de certains équipements en particulier pour les sports de combat (plus de 1 000 pratiquants), mais également des vestiaires de football sur Bellegrave ;
- l'absence de salle permettant l'accueil de pratiques compétitives de niveau au moins Interrégional, voire National, et en capacité de recevoir du public ;
- l'absence de réponse aux besoins de préparation physique des athlètes pessacais de haut-niveau (31 sur la liste ministérielle 2014) et des équipes évoluant au meilleur niveau amateur.
- des besoins en matière d'Éducation Physique ;
- l'évolution rapide de la demande tant en type de disciplines en plein essor (badminton, futsal, basket, handball..) que pour la santé, les loisirs ou la lutte contre la sédentarité et le vieillissement notamment.

A l'issue de concertations avec les représentants des usagers et suite à l'étude de divers scénarios de réponses possibles, la Ville de Pessac a décidé de lancer la construction d'un complexe sportif composé de :

- une grande salle multi-sports de compétition de type 44/22 de 1 000 places spectateurs, à côté du château ;
- une salle de sports de combat en continuité de la salle de spectacle de Bellegrave, comprenant :
  - un dojo disposant de deux aires de combat
  - une salle de boxe disposant de deux rings

- une salle de préparation physique générale équipée
- un bloc vestiaire indépendant et destiné aux terrains de grands jeux à proximité des tribunes existantes.

Ce complexe sera accompagné des aménagements fonctionnels nécessaires à sa bonne intégration dans le site :

- aménagements extérieurs (parkings, plateaux sportifs, parvis, cour et voies de service) ;
- aménagement de plateaux sportifs extérieurs en accès libre de 2 000 m<sup>2</sup>

Les objectifs de cette opération, qui se déroulera en deux phases afin de ne pas interrompre les activités des clubs utilisateurs, sont d'offrir des espaces de pratique sportive plus modernes et plus fonctionnels ayant une meilleure performance et maîtrise en matière de coûts énergétiques et de fonctionnement.

Ces nouvelles installations seront destinées à la fois aux pratiques régulières et aux compétitions de niveau National.

Par ailleurs les Services Techniques des Sports affectés à l'entretien des équipements sportifs doivent impérativement libérer les espaces actuels de Cazalet.

Afin de rationaliser le fonctionnement futur de ces équipes techniques et de limiter les impacts financiers, ces espaces seront intégrés en sous-sol du bâtiment réunissant les Salles de combat.

La déclivité de la zone est propice à cette réalisation et permettra de concentrer et de limiter les nouvelles constructions.

Par conséquent les nouveaux locaux seront réalisés dans la même opération que le Complexe sportif de Bellegrave.

Le projet lauréat devra présenter un ensemble harmonieux, fonctionnel et bien intégré dans le site.

Ces espaces comprendront les locaux de vie, les vestiaires et les bureaux mutualisés des deux équipes (équipe mobile des Sports et agents affectés au site de Bellegrave - Gardiennage, Entretien et Maintenance) :

- bureaux Maîtrise : 4 postes de travail
- vestiaires, espace commun et sanitaires Hommes et Femmes : 14 agents
- locaux de stockage « Matériel sportifs »
- ateliers de réparation petite mécanique et travaux divers
- garage véhicules et containers
- aire de lavage

Les surfaces estimées sont de 870 m<sup>2</sup> couverts et de 319 m<sup>2</sup> extérieurs.

Ce programme intègre également des démarches d'optimisation de la construction afin de garantir un usage économe et de permettre la meilleure adéquation du bâtiment avec son environnement. Le coût global d'opération est estimé à 18 000 000 € TTC, soit 15 000 000 € HT (valeur septembre 2014) incluant l'ensemble des frais de l'opération dont 10 000 000 € HT de travaux.

Parmi les co-financeurs potentiels, la CUB est susceptible d'apporter une aide financière à l'opération dans le cadre de son soutien aux équipements sportifs supra-communaux sous la forme d'un fonds de concours d'un montant maximum de 20 % d'un plafond de travaux de 4 000 000 € HT, soit 800 000 €.

Ce fonds de concours ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Ville.

Si l'un des partenaires n'accordait pas tout ou partie des financements sollicités, la Ville prendra le reliquat à sa charge.

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, il y a lieu, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Ville en vue de retenir trois candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'article 74 du Code des Marchés Publics, une prime sera allouée

à chaque candidat qui remettra une esquisse conformément aux propositions du jury. Le montant de cette prime est fixée à 42 000 € HT par candidat.

De plus, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer un jury spécifique qui se réunira pour donner un avis motivé sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis pour les trois candidats qui auront été sélectionnés.

Ce jury se compose du Maire, ou son représentant, Président et de cinq membres élus du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le président du jury peut désigner comme membres du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq.

En outre, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente. Ces membres qualifiés sont désignés par le Président du jury.

Ces membres du jury ont voix délibérative.

Monsieur le Trésorier principal, ou son représentant, et un représentant du service en charge de la concurrence seront membres à voix consultative.

Les maîtres d'œuvre qui participeront aux délibérations du jury seront indemnisés sur la base d'un forfait de 350 € HT pour la demi-journée plus les indemnités kilométriques limitées à la région Aquitaine.

Le Conseil Municipal :

- approuve le lancement de l'opération de construction du complexe sportif de Bellegrave.
- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.
- désigne les membres titulaires et, en cas d'empêchement, les membres suppléants pour siéger au jury élus à l'unanimité des suffrages exprimés, à main levée, moins une abstention de Madame CURVALE :

**Monsieur le Maire, ou son représentant, Président**

**Membres titulaires :** - **Éric MARTIN**

- **Jérémy LANDREAU**

- **Jean-Luc BOSCH**

- **Jean-Pierre BERTHOMIEUX**

- **Didier SARRAT**

**Membres suppléants :** - **Nathalie MAGNIER**

- **Aurélien DI CAMILLO**

- **Pierrick LAGARRIGUE**

- **Laurent DESPLAT**

- **Betty DESPAGNE**

- autorise Monsieur le Maire à indemniser les maîtres d'œuvre qui participeront aux délibérations du jury sur la base d'un forfait de 350 € HT pour la demi-journée plus les indemnités kilométriques limitées à la région Aquitaine.

- autorise Monsieur le Maire à allouer des primes aux candidats conformément aux propositions qui lui seront faites par le jury. Le montant de ces primes est fixé à 42 000 € HT par candidat retenu.

- autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la CUB et l'ensemble des subventions auxquelles la Ville peut prétendre pour ce projet auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre organisme

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Vous connaissez bien quels étaient les précédents projets de notre équipe municipale. Nous pour le groupe écologiste, finalement, nous avons plutôt vu une opportunité dans le refus de la*

*possibilité de réaliser le premier projet, parce qu'il avait permis de parvenir à un projet visiblement beaucoup plus près des besoins locaux, ce qu'avait montré une étude réalisée à la demande du service des Sports et surtout parce que nous étions parvenus à avoir un chiffrage en coût de fonctionnement. Et pour 7 M€, c'était déjà 120 000 € par an, donc évidemment pour le projet que vous nous proposez aujourd'hui, nous allons pouvoir en déduire que ce sera beaucoup plus. Nous étions d'autant plus satisfaits de cette évolution qu'il restait bien des choses à définir avec les associations et la population en matière de sport et de choix d'équipement sportif de plein air. Des choses qui ne coûtent peut-être pas très cher mais qui sont très concrètes comme le jalonnement pour les joggeurs et les cyclistes, des aires de jeux de ballon, les aires de jeux, la requalification des parcs. Là on est dans une écologie très concrète, je crois.*

*Alors, venons en projet que vous nous proposez aujourd'hui. D'abord, reprenons vos promesses de campagne et confrontons. Vous parveniez à un projet entre 7,5 et 12,5 M€. La fourchette était généreuse mais de toute façon vous êtes à 18 M€ et sans aucun chiffrage en coût global. C'est une question que je vous ai posée tout à l'heure pour la démarche Agenda 21, s'il n'y a pas de chiffrage en coût global, le projet est forcément incomplet. J'y reviendrai en fin de présentation.*

*On va dire qu'en gros, en fonction des éléments dont nous disposons, pour votre salle des sports avec 1 000 spectateurs, cela devrait coûter à peu près 800 000 € en fonctionnement annuel soit à peu près l'équivalent des rythmes scolaires que vous trouvez beaucoup trop chers alors que là évidemment on peut y aller sans aucune réserve et sans connaître le budget.*

*Vous décidez la construction de cet équipement alors que vous aviez annoncé des Assises du Sport. Là, visiblement, cela se décide avant, vous citez un audit, qui de toute façon ne nous a pas été communiqué – vous parlez d'un diagnostic 2013 par la société ISC – Cela fait partie pour nous des éléments qui vont restés inconnus. Il aurait été peut-être plus transparent, pas simplement pour les élus d'opposition, mais pour toute la population de le diffuser plus largement pour renvoyer à des choix sur ce qui peut être fait.*

*Je vous rappelle qu'en matière sportive, il y a aussi des besoins liés aux piscines. J'avais déjà eu l'occasion de vous le dire, mais vous le savez, à quel point la piscine Caneton, le Stade nautique vieillissent et eux aussi vont avoir besoin de réduire leurs coûts de fonctionnement et avoir besoin de travaux.*

*En conclusion, nous aurions aimé un plan Équipements sportifs global, issu des Assises du Sport. Que ça se fasse dans cet ordre-là, les Assises, la concertation, le plan global, afin d'éviter une politique des coups partis pour avoir une vision globale des investissements que vous souhaitez réalisés. Et puis, cette analyse en coût global pour avoir la vision de tout votre plan pluriannuel renouvelé.*

*Si on regarde un peu ce que vous nous proposez, si on est dans le long terme puisque je crois que c'est une vision que vous voulez bien privilégier pour les arbitrages budgétaires. Un coût total sur 30 ans, cela va faire 42 M€ pour ce que vous proposez. Si on reste sur un projet, qui était semble-t-il bien adapté aux besoins locaux, on est plutôt avec un coût de fonctionnement global beaucoup plus réduit, soit 17,5 M€, ce qui pourrait laisser les marges de manœuvre dont vous avez besoin pour ne pas complètement geler ce qui est accordé aux associations, créer peut-être de nouveaux équipements sportifs. Les pessacais pourraient en juger si vous leur en donnez la possibilité. Vous allez me répondre, il sont déjà jugé, ils ont voté pour nous, mais ils n'ont pas voté pour ce projet-là tel que vous nous le présentez ce soir, pour ce montant-là et avec toutes les inconnues qui demeurent de cette délibération. Je voterai donc contre. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Nous ne pouvons que nous réjouir enfin d'une ambition pour notre ville à savoir la construction d'un complexe sportif, réalisation que nous n'avons pu réaliser pour les raisons que vous savez. Mais là où le bât blesse c'est devant le coût de la réalisation, 18 M€ TTC.*

*Dans vos publications de la campagne électorale vous écrivez, le coût de ce projet pourrait être compris entre 7,5 et 12 millions d'euros. Les coûts de fonctionnement oscillent entre*

800 000 et 1 000 000 €.

*Lors du dernier conseil municipal du 29 septembre, Madame l'adjointe aux Finances nous présentait une situation financière de la Ville catastrophique. Or aujourd'hui, miracle tout va bien, voilà 18 millions d'euros qui apparaissent comme par magie.*

*Madame l'adjointe déclarait aussi « il va falloir avoir une posture extrêmement prudente et peaufiner nos projets ». Un providentiel bienfaiteur aurait-il fait don à la commune de sa richesse ?*

*Autant d'éléments qui nous laissent circonspects et méritent de votre part des éclaircissements. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *Laure CURVALE et Didier SARRAT ont insisté sur la dissonance sur le coût annoncé pendant la campagne et celui annoncé aujourd'hui. Ils ont aussi insisté très fortement sur le coût de fonctionnement de ce projet. Vous nous indiquez d'ailleurs qu'une équipe d'agents des Sports sera spécialement affectée au site de Bellegrave. Il ne peut pas en être autrement vu l'ampleur de ce projet. Les chiffres annoncés par Laure CURVALE quant aux coûts de fonctionnement me paraissent tout à fait vraisemblables et ces fonctionnements ne peuvent se faire qu'avec des équipes dédiées et du coup des postes créés à cette fin. Par ailleurs, il est noté que ces espaces comprendront des locaux de vie où seront affectés les agents du service des Sports. Cela veut donc dire que vous renoncez au projet de mutualisation du service des Sports et du service Espaces verts dont il était projeté le rapprochement sur Magonty avec l'idée de mutualiser en interne le stockage, les ateliers mécaniques, les garages, les magasins et les lieux de dépôt. A un projet économe, vous substituez un projet dédié qui lui ne va pas dans le sens des économies. Il met fin à une mutualisation entre services dans la commune, hypothèse qui avait été travaillée pendant près de 5 ans par les services eux-mêmes avec l'objectif de rapprocher des métiers tels que les métiers d'espaces verts et les métiers d'entretien des espaces sportifs. Donc, Monsieur le Maire vous nous proposez un projet triplement coûteux, coûteux dans l'investissement très au-delà de ce que vous avez prévu, coûteux dans le fonctionnement mais aussi coûteux dans son mode de financement puisque je rappelle que vous nous aviez annoncé que la fin du projet SAVE vous permettrait de réaffecter aux projets pessacais des sommes que vous y affecteriez ou que la CUB y affecterait, or, la CUB ne va pas affecter à ce projet plus que ce qui était déjà prévu c'est à dire 800 000 €. Le delta est d'importance vous en conviendrez. Il est d'autant plus d'importance que ces 18 M€ gagent 3 années d'investissement autre que l'investissement courant, et là, je sais compter, Monsieur le Maire, en reprenant les chiffres que vous nous indiquiez tout à l'heure. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Il n'est interdit à personne de progresser même en séance.* ». Puis il passe la parole à **Monsieur BENEYTOU** qui déclare : « *Pour répondre à la première question de Madame CURVALE, je crois que vous avez la mémoire un peu courte puisque vous devez avoir en votre possession l'audit réalisé en 2013 par le Cabinet ISC. Concernant le coût, vous l'avez dit, notre projet prévoyait deux salles qui se situent entre 7,5 et 12 M€. Si je fais le détail de notre projet, les coûts respectifs sont 6 977 130 € pour la grande salle, 2 280 730 € pour la salle de sports de combat, soit un total de 9 257 860 €. Le coût d'une salle est conforme avec le montant annoncé dans notre programme. On doit rajouter effectivement à ce montant la construction des vestiaires football en continuité des tribunes du terrain d'honneur qui n'étaient pas prévue dans notre programme. L'intégration des services techniques des sports affectés à l'entretien des sites de la ville, vous n'êtes pas sans ignorer ce besoin suite à la dernière commission du CHSCT à laquelle vous avez participé en 2010. Cette commission a fait apparaître des anomalies non négligeables en matière d'hygiène et de locaux, en matière d'accueil et d'accessibilité du public. Ce prix comprend également la construction d'un plateau sportif extérieur en accès libre sur 2 000 m<sup>2</sup>. Les diverses démolitions, les différents aménagements extérieurs, le coût de la maîtrise d'ouvrage, les missions complémentaires, les contrôles techniques, les indemnités de concours, les branchements, etc, etc...*

Vous me parlez d'une salle, que vous aviez vous prévue, et qui coûtait effectivement un petit peu moins de 7 M€. Mais, elle avait quoi cette salle ? Une salle en structure dite légère, de 300 places assises, sans chauffage -je vous rappelle que la garantie maximale de température était de 12°C – de niveau de pratique maximale régionale, ne répondant pas aux multiples concertations des clubs utilisateurs, dont je faisais partie moi-même à l'époque, un sol dédié à la pratique roller qui ne répondait pas à la pratique de l'ensemble des utilisateurs notamment de scolaires. Pour mémoire, ce montant ne comprenait pas non plus les démolitions des installations existantes, les aménagements extérieurs, les parkings, la relocalisation des vestiaires foot qui était prévue en structure légère, la reconstruction d'un terrain extérieur en accès libre - il était d'ailleurs littéralement supprimé -, les branchements et divers réseau n'était pas non plus compris dans le programme de l'époque. Vous avez ici tous les éléments d'une salle complète. »

**Monsieur le Maire** déclare : *« Comme vous l'avez constaté dans la réponse de Monsieur BENEYTOU qui est extrêmement précise et qui figurera au compte-rendu dans son intégralité parce que je mesure bien qu'il est difficile de prendre à la volée tous ces éléments techniques, incontestables et comptables qui ont pu être présentés, on n'est pas dans la comparaison de projets équivalents. On est dans des configurations et des conformations qui n'ont absolument rien à voir. Lorsqu'on parle de complexe sportif, vous avez vu combien ce terme-là est mérité. On n'est pas dans une ou deux salles de sports, on est dans un complexe sportif qui comprend les services techniques sportifs, les aménagements extérieurs, les parkings etc... Autant de choses qui n'étaient pas prévues ni dans votre salle « croupion » ni dans notre projet de campagne. Si vous avez un peu de culture vous savez que « croupion » ramène à « parlement croupion » qui était le Parlement sous Cromwell. Il n'y a pas de grossièreté dans ce propos. L'audit dont parlait Monsieur BENEYTOU et dont Madame CURVALE semblait ignorer l'existence, je confirme qu'il est de 2013. Si vous n'avez pas eu communication au sein de la majorité à laquelle vous apparteniez de documents, il n'est pas étonnant que nous ne les ayons pas eu. Un coût de réalisation de 18 M€ tout confondu et TTC c'est à dire que ça ne reviendra pas exactement à 18 M€ parce que vous savez qu'on récupère la TVA du moins à hauteur des ¾. Donc c'est un projet qui reviendra à un peu plus de 15 M€. il n'empêche que c'est beaucoup. C'est un effort considérable de la Ville de Pessac et c'est un de nos objectifs prioritaires de la mandature, tels qu'il avait été annoncé pendant la campagne électorale. Nous avons pris nos responsabilités pour améliorer les conditions de travail des agents. A partir du moment où, on ne réalisait pas un certain nombre d'opérations que vous aviez vous prévues, bien sûr au terme d'études toujours extrêmement longues. A ce sujet je souhaiterais dire que les agents qui seront affectés à Bellegrave sont déjà affectés à Bellegrave. Il n'y a pas de création. C'est un fantasme. On ne crée rien du tout on relocalise. Et la mutualisation aura lieu. Vous nous dites que vous avez travaillé à une hypothèse pendant 5 années. Mais vous pensiez que vous aviez l'éternité. Je comprends que vous soyez dans cet état là après avoir perdu ce que vous pensiez être acquis pour l'éternité. C'est à dire la majorité. Les Pessacais vous ont renvoyés à vos très chères études. C'est le cas de le dire. Vous aviez prévu à Magonty un projet pour 17 M€, CTM, Service des Sports et Espaces verts, mais ce n'était que pour le personnel. Là nous aurons un équipement qui profitera à l'ensemble des Pessacais et qui redonnera à Bellegrave sa vocation pleinement sportive. Quand à la concertation, elle a eu lieu avec les clubs omnisports. Et les Assises vont arriver d'ici la fin de l'année. C'est un excellent projet. Après avoir été promenés, les sportifs méritaient qu'on pense à eux. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention : Mmes Dany DEBAULIEU, Dominique DUMONT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE et MM. Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER**  
**Contre : Mme Laure CURVALE**

**aff n°DEL2014\_374 : Convention cadre avec les associations intervenant dans le cadre des Ateliers Éducatifs**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Pessac a procédé à un appel à projets auprès des associations du territoire en vue de formaliser leur participation aux Ateliers Éducatifs mis en place à la rentrée 2014.

Pour 2014-2015, une trentaine d'associations, intervenant dans le champ sportif, culturel et des loisirs éducatifs, se sont mobilisées pour participer aux Ateliers Éducatifs. Il s'agit ainsi d'ouvrir l'école sur son environnement afin que la richesse culturelle, sportive, scientifique pessacaise, portée par le tissu associatif et les acteurs éducatifs du territoire, vienne à la rencontre des enfants.

Afin d'harmoniser les modalités de participation de l'ensemble des associations qui ont proposé des animations sur les écoles de Pessac, il est nécessaire d'établir une convention cadre ayant pour objet la définition d'un socle commun d'intervention.

Cette convention cadre annexée à la présente délibération définit les objectifs des Ateliers Éducatifs mis en place par la Ville de Pessac, le cadre général d'intervention des associations et les modalités de versement des subventions ainsi que le dispositif d'évaluation.

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention cadre d'engagement des associations pour les Ateliers Éducatifs 2014/2015
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ensemble des associations qui participent aux Ateliers Éducatifs.

**Monsieur MAGES** ajoute : « *Comme vous l'avez vu dans la convention, nous prévoyons une modalité de paiement des subventions à hauteur de 40 % concernant la fin 2014, 30 % concernant janvier 2015 et 30 % sur le deuxième trimestre 2015. Concernant les critères d'attribution de ces subventions votés précédemment, nous avons pris en compte la qualité du projet, ce qui paraît essentiel, le niveau de formation des animateurs qui peut être différent en fonction du projet et la pertinence du projet et son intégration dans les six modules. Ce sont les trois critères qui ont retenu notre attention.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_375 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Patronage des Écoles Laïques de Pessac (PELP)**

Conformément à ses statuts, l'association Patronage des Écoles Laïques de Pessac a pour objet de promouvoir et coordonner la pratique d'activités physiques, culturelles et sportives.

Depuis la rentrée 2014, l'association n'intervient plus sur les temps de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire, pris en charge par la Ville, mais a redéployé ses activités pour les positionner sur les nouveaux temps d'Ateliers Éducatifs.

Ces actions contribuant à l'intérêt public local tel que défini par la Ville de Pessac, celle-ci décide d'apporter son soutien aux animations réalisées par l'association PELP. Un montant de 86 170 € sera alloué à l'association dans le cadre des Ateliers Éducatifs sur la durée de l'année scolaire 2014/2015. L'intervention de l'association correspond aujourd'hui à la prise en charge de 24 groupes d'une quinzaine d'enfants les mardis et vendredis dans les écoles élémentaires de Pessac.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour l'année scolaire 2014/2015 doit donc être conclue pour prendre en compte les évolutions des activités du PELP et prévoir les modalités de versement de la subvention.

En conséquence, la précédente convention avec le PELP relative aux activités périscolaires dans les écoles de Pessac du 31 janvier 2013 devenue sans objet, doit être résiliée.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Patronage des Écoles Laïques de Pessac.
- attribue une subvention d'un montant de 86 170 € pour l'activité de l'association dans le cadre des Ateliers Éducatifs mis en place dans les écoles de Pessac,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la résiliation pour motif d'intérêt général de la convention du 31 janvier 2013 avec l'association Patronage des Écoles Laïques de Pessac relative aux activités périscolaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_376 : Convention d'objectifs et de financement de l'aide spécifique rythmes éducatifs avec la CAF de la Gironde**

Dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participe au financement de la réforme des rythmes éducatifs en versant une aide spécifique sur le Temps d'activité périscolaire (TAP) distincte des prestations versées au titre des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Le montant du financement de la CAF est calculé sur la base du nombre d'heures réalisées par enfant multiplié par le montant horaire fixé annuellement par la CAF (dans la limite de 3 heures par semaine et de 36 semaines par an). Contrairement à la prestation de service ALSH, la participation des familles n'est pas obligatoire.

Afin de bénéficier de ce financement, une convention propre à l'aide spécifique doit être signée entre la Ville de Pessac, organisatrice des TAP (ateliers éducatifs), et la CAF pour l'ensemble des structures périscolaires déclarées et habilitées par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention proposé par la CAF de la Gironde relative à l'aide spécifique rythmes éducatifs,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui demande: « *Pourriez-vous nous préciser le montant que vous espérez percevoir de la CAF en année pleine ?* »

**Monsieur MAGES** répond : « *Vous parlez d'année pleine, année scolaire ? Dans le cadre des recettes prévisionnelles de l'ASRE, Aide Spécifique des Rythmes éducatifs, on est à hauteur de 214 000 € à peu près qui correspond au pourcentage de taux effectifs dans les ateliers éducatifs.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2014\_377 : Convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs sans hébergements avec la CAF de la Gironde**

La réforme des rythmes scolaires a induit une évolution de la répartition des temps d'enseignements et des temps extra-scolaires, proposés dans la semaine des enfants

Le temps d'enseignement du mercredi matin a entraîné une évolution de l'offre d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) proposés par la Ville, sur cette journée.

L'offre ALSH est désormais concentrée sur le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30.

Dans une volonté de respect des rythmes de l'enfant, de réduction du temps impartis à l'accueil et de la nécessité de proposer une offre équilibrée sur le territoire, l'offre d'ALSH maternel a été redéfinie vers des centres de loisirs de proximité au sein des écoles.

L'offre d'ALSH maternel, gérée par la Ville, a ainsi évolué de quatre sites, dont trois situés extra-rocade vers quinze centres répartis sur les différents quartiers de la ville.

Cette évolution de l'offre a entraîné la création de nouveaux sites d'accueils, dont les heures facturées aux familles sont des actes ouvrants droits, pour la ville, aux prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

La prestation de service obligatoire correspond à un soutien aux structures d'accueils de mineurs, d'un montant de 0,51€ de l'heure, au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La perception de cette prestation est liée à la signature de conventions pour chaque structure bénéficiant d'un agrément ALSH.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements des accueils de loisirs sans hébergement de la commune.
- déclare que les recettes seront imputées au budget municipal.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire** déclare que l'ordre du jour est achevé et qu'il y a quatre questions orales.

#### **Première question orale :**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « *Le Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours de révision. Les informations sur cette procédure, aussi bien en ce qui concerne le fond, qu'en ce qui concerne le calendrier, sont inexistantes. Nous savons seulement que les communes doivent prochainement remettre leurs propositions à la CUB.*

*La proposition de la Mairie va-t-elle passer en Conseil Municipal avant d'être transmise à la CUB ? Plus généralement, pouvez-vous nous donner d'autres informations sur le calendrier, comme la programmation de l'enquête publique, par exemple ?*

*Quelle information la municipalité compte-t-elle donner sur l'élaboration de ce document, qui est déterminant pour maîtriser la pression foncière, préciser les règles de transports, de déplacements, encourager la mixité sociale ou le développement durable mais également essentiel pour maintenir l'identité et la place de Pessac dans la future Métropole ?*

*Pourquoi l'opposition municipale n'est-elle pas associée à cette réflexion, au travers notamment de la mise en place d'une commission extra-municipale ?*

*Vous remerciant par avance de vos réponses. »*

**Monsieur le Maire** répond : « Je vous remercie de votre question, elle va me permettre de vous donner un éclairage sur la procédure de révision du PLU dit 3.1.

Initiée depuis 2010, donc largement sous la mandature précédente, cette procédure a été poursuivie par la nouvelle majorité à la CUB.

A Pessac, depuis l'élection municipale et en dépit de délais extrêmement contraints imposés par la CUB, nous avons tenu à mener une vraie concertation en associant très étroitement la Fédération des Syndicats et Comités de quartiers en mettant à profit l'existence des 4 secteurs de la communes et les 4 adjoints au Maire référents.

De ce fait, nous sommes la seule commune depuis l'élection municipale – et a fortiori nouvelle municipalité - a avoir pleinement concerter nos quartiers.

En rappel, je vous indique que lors de la dernière Commission extra-municipale d'urbanisme, tenue en janvier 2013, l'opposition n'avait pas été conviée.

La phase actuelle de concertation s'achève cette semaine et la CUB délibérera sur un PLU arrêté au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

L'enquête publique qui s'en suivra se tiendra donc comme prévu en 2015, soit avant, soit juste après l'été, et vous aurez tout loisir d'y participer.

Je précise sur la concertation que dans les éléments que nous ont transmis les syndicats de quartier, j'ai extraits une phrase qui me semble intéressante « Nul ne souhaite que cette implication (la leur en l'occurrence) ne soit pas pris en compte sans justification tel que cela fut le cas suite aux travaux entrepris en 2012 et 2013 » Je vous remercie. »

## **Deuxième question orale :**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DESPAGNE** qui déclare : « Vous avez récemment mis en ligne un audit qui a fait grand bruit dans la presse locale et nationale. Cette exposition médiatique vous a permis de vous exprimer sur les contradictions majeures qui existent entre les deux versions de l'audit. Elles vous ont poussé en tant que Directeur de la publication du site internet de la Ville à publier une précision énonçant que ce que vous dénommez vous « version de travail » et que nous appelons « audit caché » était très proche du document final.

Dès lors, pouvez-vous nous expliquer comment un même travail, qui a donné lieu à la publication de deux documents, que vous qualifiez vous-même de très proches, puisse donner lieu à des conclusions diamétralement opposées ?

Comment expliquez-vous que la première version énonce que la situation financière de la Ville de Pessac est saine, que son endettement est faible et que la commune a préservé ses marges d'épargne grâce à une bonne dynamique de ses bases fiscales alors que la seconde parle d'une Ville de Pessac affichant les signes d'une fragilité financière persistante depuis plusieurs années, d'une Ville ayant augmenté ses taux d'imposition significativement ?

Comment la situation d'une Ville peut être le mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 14h00 qualifiée de saine et devenir le mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 18h00 devenir subitement fragile, après que vous ayez changé les documents ?

Les Pessacais attendent des explications sur ces contradictions majeures car elles conditionnent les politiques qui seront menées demain, les choix budgétaires que vous aurez à faire en décembre. Alors, M. le Maire comment un même travail ayant donné lieu à deux versions très proches peut produire deux conclusions diamétralement opposées ? »

**Monsieur le Maire** répond : « En préambule puisque vous y faites référence, je vais relire la précision qui figure sur le site internet. La Ville de Pessac a fait réaliser un audit de ses finances par le cabinet, extérieur et indépendant, Ressources Consultant Finances. Comme dans tout audit qui comprend un recueil de données et une analyse, il existe des versions intermédiaires qui sont des versions de travail. Ces versions provisoires sont éventuellement communiquées à la Collectivité qui a commandé l'audit à des fins de vérification des données et pour assurer la compréhension des analyses. Une version de travail a été diffusée pendant quelques minutes sur le site de la Ville de Pessac, mercredi 1<sup>er</sup> octobre. Bien que très proche du document final, elle n'avait été validée parce qu'elle présentait quelques contradictions entre les chiffres et leurs commentaires et parce qu'elle était également incomplète sur le volet prospectif, hypothèses d'évolution future des capacités budgétaires de la Ville. Même brève, cette publication résulte d'une confusion sans qu'on puisse déterminer à ce stade s'il s'agit du fruit d'une intention malveillante. Une enquête interne est en cours pour identifier les responsabilités. La version définitive de l'audit validée par le cabinet d'audit ayant servi au rapport fait en conseil municipal a été mise en ligne en fin d'après-midi du même mercredi 1<sup>er</sup> octobre.

Toute autre version n'engage ni la responsabilité du Cabinet Ressources Consultant Finances, ni la responsabilité de la Ville de Pessac. Cette précision est cosignée par le Cabinet et par nous.

Alors en plus, je vous remercie de votre question, elle me permet, une fois de plus, de revenir - peut être une dernière fois - sur la publication de l'audit financier.

Suite au Conseil municipal du 29 septembre dernier, il y a eu en effet, publication sur Internet de la première version de travail avant que ne soit mise en ligne la version définitive de l'audit financier.

Je précise tout de suite, que ces deux versions de l'audit ont été produites et éditées par le Cabinet Ressource Consultant et que rien dans leurs contenus n'a été corrigé ou modifié par la ville. La seule version certifiée par les auditeurs et bien celle actuellement en ligne sur le site.

Votre fort amusant jeu des 7 erreurs et ce que vous qualifiez de contradictions sont une façon peu habile de nous rappeler combien votre lecture de ces analyses est partielle et

*subjective.*

*A cet égard, dois-je vous renvoyer à votre propre site Internet qui publie encore la version de travail et qui s'achève sur une absence de conclusion : en effet, le titre 4.2 RESULTAT SYNTHETIQUE n'est suivi d'aucune autre page, comment peut il y avoir contradiction entre une page vierge et la version définitive ?*

*Vous et votre groupe vous êtes évertué à monter en épingle un sujet, qui n'en était pas un, pour détourner l'attention de la situation, quoi que vous en disiez, très préoccupante des finances de la ville de Pessac. Votre gestion passée de la Ville et la gestion actuelle du pays en sont directement les causes. »*

### **Troisième question orale :**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame EL KHADIR** qui déclare : « *Comme le rappelait ma collègue, vous avez récemment mis en ligne un audit qui a fait grand bruit dans la presse locale et nationale. Vous avez en effet en tant que Directeur de la publication du site internet de la Ville publié une précision énonçant que ce que vous dénommez « version de travail » et que nous appelons « audit caché » était très proche du document final.*

*Nous avons relevé des différences significatives entre les deux documents et notamment le remplacement de certains indicateurs favorables à la Ville de Pessac par d'autres.*

*La page 29 (version audit caché) devient la page 34 (version audit officiel). On supprime l'indicateur le plus pertinent (Capacité d'Autofinancement Nette) sur lequel Pessac est en 1<sup>ère</sup> position pour le remplacer par un indicateur moins pertinent pour une comparaison en rapport avec l'autofinancement, à savoir l'excédent brut de fonctionnement qui est indépendant de la politique d'endettement mené.*

*La page 23 (version audit caché) devient la page 17 (version audit officiel) où une présentation neutre (tableau) est remplacée par un graphique « à charge » mettant en exergue une hausse de 29% sans l'expliquer, ni la pondérer, tout en faisant oublier que 71% sont exogènes.*

*La page 36 (document version officielle) : Un graphique apparaît positionnant Pessac défavorablement dans ses dépenses d'équipements. Le graphique revient à comparer le budget en valeur absolue des communes de l'échantillon. C'est un peu comme si l'on comparait le budget militaire du Luxembourg et des États-Unis.*

*Vous conviendrez que nous sommes bien loin de quelques contradictions entre les chiffres et leurs commentaires.*

*Dès lors, Monsieur le Maire, pourriez-vous nous répondre sur les raisons ayant conduites à ces modifications, à savoir la transformation d'une page afin de la rendre plus « communicante », la substitution d'un indicateur pertinent par un autre qui l'est moins et enfin l'ajout d'une comparaison sans aucune pondération conduisant à une conclusion totalement inutile ? »*

**Monsieur le Maire** répond : « *J'ai craint à vous écouter au début qu'il n'y ait plagiat sur la question de Madame DESPAGNE. Je vais vous répondre.*

*je vous remercie de votre question, elle me permet, une fois de plus, de revenir - peut être une dernière fois - sur la publication de l'audit financier.*

*Suite au Conseil municipal du 29 septembre dernier, il y a eu en effet, publication sur Internet de la première version de travail avant que ne soit mise en ligne la version définitive de l'audit financier. Je vous ai épargné la relecture de la précision sur le site internet.*

*Je précise tout de suite, que ces deux versions de l'audit ont été produites et éditées par le Cabinet Ressource Consultant et que rien dans leurs contenus n'a été corrigé ou modifié par la ville. La seule version certifiée par les auditeurs et bien celle actuellement en ligne sur le site.*

*Votre fort amusant jeu des 7 erreurs et ce que vous qualifiez de contradictions sont une façon peu habile de nous rappeler combien votre lecture de ces analyses est partielle et subjective.*

*A cet égard, dois-je vous renvoyer à votre propre site Internet qui publie encore la version de travail et qui s'achève sur une absence de conclusion : en effet, le titre 4.2 RESULTAT SYNTHETIQUE n'est suivi d'aucune autre page, comment peut il y avoir contradiction entre une page vierge et la version définitive ?*

*Vous et votre groupe vous êtes évertué à monter en épingle un sujet, qui n'en était pas un, pour détourner l'attention de la situation, quoi que vous en disiez, très préoccupante des finances de la ville de Pessac. Votre gestion passée de la Ville et la gestion actuelle du pays en sont directement les causes. »*

#### **Quatrième question orale :**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Nous avons eu droit à deux réponses, la deuxième plagiant le première. Je pense que la troisième plagiera aussi les deux précédentes. Mais je n'en poserai pas moins la question que nous vous avons fait passée.*

*Nous vous interrogeons une nouvelle fois, puisque notre courrier du 23 septembre est resté sans réponse, sur l'audit et précisément sur la disparition mystérieuse de 11 pages d'indicateurs que nous jugeons comme particulièrement intéressants pour réaliser une analyse de la gestion municipale passée. Nous nous étonnons de la disparition de ces pages, alors que selon les termes publiés sur le site de la ville les deux versions étaient très proches et ne présentaient seulement que quelques contradictions entre les chiffres et leurs commentaires.*

*Ce n'est pas le jeu des 7 erreurs, j'ai onze pages que je tiens à disposition de tout un chacun et de la presse si elle le souhaite et qui démontrent parfaitement ce que nous entendons prouver.*

*Pourquoi la page relative à l'encours de la dette par habitant où Pessac est première de l'échantillon (page 31) disparaît ?*

*Pourquoi la page relative aux charges de personnel par habitant où Pessac est en troisième position de l'échantillon de 9 communes (page 33) disparaît. Cette page est d'ailleurs en totale contradiction avec vos propos sur une municipalité qui gaspillait l'argent public entretenant une armée mexicaine ?*

*Pourquoi la page relative aux charges totales de fonctionnement par habitant où Pessac est en troisième position sur l'échantillon de 9 communes (page 34) disparaît. Cette page est également en totale contradiction avec vos propos sur cette municipalité qui gaspillait l'argent public entretenant une armée mexicaine ?*

*Pourquoi la page relative à la Dotation Globale de Fonctionnement disparaît alors qu'elle montre que Pessac ne disposait pas de ressources d'état pléthoriques (page 35), et que néanmoins nous arrivions à disposer d'une gestion saine ?*

*Pourquoi la page relative au potentiel financier par habitant disparaît alors qu'elle démontre que Pessac dispose d'un potentiel fiscal en dessous de la moyenne (page 36) ?*

*Pourquoi la page relative à la valeur locative moyenne des locaux d'habitation qui est l'un des éléments d'explication majeur du fait que le produit des impôts (TH) est supérieur à l'échantillon disparaît ? C'est un élément totalement externe à la gestion municipale (page 37) qui explique en très grande partie la hausse des impôts locaux à Pessac.*

*Pourquoi la page relative au taux de TH par habitant qui démontre que Pessac est 3<sup>ème</sup> de l'échantillon et inférieur à la moyenne (page 38) disparaît ? Elle est en totale contradiction avec vos arguments sur la pression fiscale !*

*Pourquoi la page relative au taux de TH consolidé (Commune + Intercommunalité) qui démontre que Pessac est 4<sup>ème</sup> de l'échantillon et inférieur à la moyenne (page 39) disparaît ? Cette page est une nouvelle fois en contradiction avec vos propos sur la pression fiscale !*

*Pourquoi la page relative au taux de foncier bâti qui démontre que Pessac est au milieu de la comparaison (5<sup>ème</sup> sur 9) et légèrement en dessus de la moyenne (page 40) disparaît ! Idem, il ne s'agit pas de quelques contradictions entre les chiffres et leurs commentaires mais de différences fondamentales entre vos conclusions et ce que démontre le travail du cabinet d'audit !*

*Pourquoi la page exposant le graphique de positionnement relatif au sein de l'échantillon où Pessac est majoritairement positionné plus favorablement que les autres communes de l'échantillon (page 44) disparaît ?*

*Pourquoi la page exposant le graphique de positionnement relatif au sein de la CUB où Pessac est majoritairement positionné plus favorablement que les autres communes de l'échantillon (page 45) disparaît ?*

*Vous est-il si difficile de dire qu'à Pessac la gestion municipale était saine et même meilleure qu'ailleurs ?*

*Monsieur le Maire, nous ne comprenons pas la censure de ces 11 pages. Il ne peut s'agir d'erreurs de commentaires ou de quelques contradictions. C'est une volonté délibérée. Soyez honnête et transparent et dites-nous la vérité sur cet audit ! »*

**Monsieur le Maire** répond : *« je vous remercie de votre question, elle me permet, une fois de plus, de revenir - peut être une dernière fois - sur la publication de l'audit financier. Suite au Conseil municipal du 29 septembre dernier, il y a eu en effet, publication sur Internet de la première version de travail avant que ne soit mise en ligne la version définitive de l'audit financier. Je vous ai épargné la relecture de la précision sur le site internet.*

*Je précise tout de suite, que ces deux versions de l'audit ont été produites et éditées par le Cabinet Ressource Consultant et que rien dans leurs contenus n'a été corrigé ou modifié par la ville. La seule version certifiée par les auditeurs et bien celle actuellement en ligne sur le site.*

*Votre fort amusant jeu des 7 erreurs et ce que vous qualifiez de contradictions sont une façon peu habile de nous rappeler combien votre lecture de ces analyses est partielle et subjective.*

*A cet égard, dois-je vous renvoyer à votre propre site Internet qui publie encore la version de travail et qui s'achève sur une absence de conclusion : en effet, le titre 4.2 RESULTAT SYNTHETIQUE n'est suivi d'aucune autre page, comment peut il y avoir contradiction entre une page vierge et la version définitive ?*

*Vous et votre groupe vous êtes évertué à monter en épingle un sujet, qui n'en était pas un, pour détourner l'attention de la situation, quoi que vous en disiez, très préoccupante des finances de la ville de Pessac. Votre gestion passée de la Ville et la gestion actuelle du pays en sont directement les causes. »*

**Monsieur le Maire** ajoute : *« Deux points encore. Le premier une information que j'ai omis de mentionner tout à l'heure. Je vous informe de la décision que j'ai prise de mettre fin au détachement de Monsieur Thierry LEMIERE sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint, conformément à la réglementation la date d'effet de cette fin de mission en tant que DGA sera le 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit ce conseil municipal. C'est à dire le 1<sup>er</sup> février 2015.*

*Dernier point parce qu'il convient que nous soyons très précis sur les choses lorsque des accusations aussi importantes, fallacieuses, ridicules et mal fondées que celles que vous avez portées Madame TOURNEPICHE sur le plagiat. Je me dois après vérifications de vous apporter les réponses suivantes. Dans le document en question qui est un document qui comporte des parties nationales et locales. C'est uniquement sur les parties nationales que vous trouvez des éléments que vous avez qualifié de plagiat et qui sont respectivement des extraits du Code Général des Collectivités Territoriales, des extraits de la Loi MAPTAM, des extraits du dossier de presse du Ministère des Finances à l'appui du projet de Loi de Finances, des extraits de dossiers de presse de l'Association des Maires de France. Ce sont des éléments que nous avons repris comme l'a repris la Gazette, j'ose espérer, Madame TOURNEPICHE, qu'avec vos étudiants vous êtes un peu plus rigoureuse quand vous les accusez de plagiat. Sinon, je pense qu'il y a beaucoup d'étudiants qui ont perdu leurs examens à cause d'erreurs de ce type. »*

**La séance est levée à 23h30.**